



—

—

—

RAPPORT

COMITÉ SPÉCIAL

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

N 1082.

POUR S'ENQUÉRIR DES CAUSES ET DE L'IMPORTANCE

DE

L'ÉMIGRATION

QUI A LIEU TOUS LES ANS, DU

BAS-CANADA VERS LES ÉTATS-UNIS.

Imprimé par ordre de l'Assemblée Législative.



MONTREAL.

LOUIS FERRAULT, RUE SAINT VINCENT.

1849.

4910

RAPPORT

DU

COMITÉ SPÉCIAL

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

NOMMÉ

POUR S'ENQUÉRIR DES CAUSES ET DE L'IMPORTANCE

DE

L'ÉMIGRATION

QUI A LIEU TOUS LES ANS DU

BAS-CANADA VERS LES ÉTATS-UNIS.

Imprimé par ordre de l'Assemblée Législative.



MONTREAL:

LOUIS FERRAULT, RUE SAINT VINCENT.

1849.

Ch-3

10
5

325.5'114

10973

02-2

1700

E A

QL

C Sp-

RAPPORT.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,
CHAMBRE DU COMITÉ, 29 Mai 1849.

LE COMITÉ SPÉCIAL nommé pour s'enquérir " des causes et de l'importance de l'émigration qui a lieu tous les ans du Bas-Canada vers les États-Unis, de quelle classe de personnes, et s'il est possible, de quel nombre elle a été composée depuis les cinq dernières années, du sort des individus et des familles qui ont ainsi émigré jusqu'à présent, et des moyens les plus propres à prévenir cette émigration à l'avenir," a l'honneur de présenter son rapport comme suit :—

Votre comité, dans l'étude des questions importantes que votre honorable chambre l'avait chargé d'examiner, a été troublé et retardé par les tristes événements du vingt-cinq avril dernier; et la masse des témoignages intéressants recueillis par votre comité a eu le même sort que tous les autres documents publics contenus dans l'enceinte de l'hôtel du parlement.

Votre comité s'est cependant procuré, grâce à la bonne volonté de quelques-unes des personnes à qui il s'était adressé, de nouvelles copies de leur réponses aux questions soumises par votre comité; et quoiqu'il regrette de ne pouvoir soumettre à votre honorable chambre et au pays tous les renseignements et toutes les suggestions qui lui avaient été ainsi originairement transmises, il a cependant la satisfaction de présenter à votre honorable chambre, annexé à ce rapport, un appendice encore assez volumineux, et qui mérite l'attention la plus sérieuse du gouvernement et de la législature.

C'est une pénible mission pour votre comité, que celle d'informer votre honorable chambre que l'émigration

des sujets de sa majesté dans cette province hors des domaines de sa majesté est beaucoup plus considérable qu'on ne le croyait généralement, et menace de devenir une véritable calamité pour le Bas-Canada.

Sans doute que lorsqu'un pays est suffisamment peuplé, lorsque toute l'étendue de son territoire est défrichée, lorsque les ressources de l'agriculture, de l'industrie, des manufactures et du commerce ont toutes été épuisées pour nourrir une population surabondante, qui n'a plus de condition d'existence que la mendicité, sans doute qu'alors l'émigration qui transforme des familles à charge à la vieille société en familles fondatrices d'une société nouvelle, est un bienfait pour le pays qui se trouve ainsi affligé, et pour l'humanité en général.

Mais dans un pays nouveau qui n'a de défriché qu'une partie de son territoire où la population n'est nulle part assez dense pour y présenter le triste spectacle du paupérisme ; dans un pays qui, au lieu d'avoir un excédant de population à repousser, appelle au contraire à son secours les bras et les capitaux de l'émigration étrangère, le double fait que l'émigration ne s'y fixe qu'en portions peu considérables, et que les natifs eux-mêmes se dirigent en grand nombre vers des pays étrangers, doit éveiller l'attention du législateur et le forcer à se demander si tout est bien dans l'ordre de choses qu'il a pour mission de diriger et de modifier : si c'est la nature elle-même qui n'offre pas à l'homme de son pays des avantages suffisants pour l'y retenir, ou si ce n'est pas plutôt la société qui a négligé d'exploiter le champ que la nature lui offrait

Tout en attribuant au climat, aux ravages de la mouche à blé, au mouvement naturel des populations du nord vers le sud, et de l'est à l'ouest, et à des causes plus ou moins accidentelles et incontrôlables, leur part probable d'influence, votre comité a trouvé des sujets de réflexions très graves pour la législature et le gouvernement exécutif dans d'autres causes de cette émigration qui tombent plus particulièrement dans la sphère d'action de l'un ou de l'autre de ces pouvoirs.

Il serait, sans contredit, absurde de vouloir empêcher

ou même détourner ceux des habitants du pays qui peuvent trouver ailleurs des terres d'un accès plus facile, d'une meilleure culture et à meilleur marché, de chercher hors de leur patrie ce que leur patrie leur refuserait. Toute prédication de ce genre tomberait devant les faits et l'instinct du bien-être individuel, si elle n'était accompagnée de mesures pratiques propres à égaliser et à compenser en faveur du pays les avantages que peuvent offrir d'autres contrées. Mais votre comité croit sincèrement qu'outre la restriction encore très forte qu'offre l'attachement des habitants du pays à ses institutions, à sa société, à ses mœurs, à la patrie enfin, il serait possible au législateur d'adopter des moyens efficaces de colonisation qui seraient également et dans l'intérêt des colons, et dans celui du gouvernement, qui, dans tous les cas, est tenu de fournir à toutes les parties de cette province les meilleures chances possibles dans la rivalité qui anime les diverses contrées de l'Amérique, à croître en population, en richesses et en progrès matériels

L'expression si forte, si unanime de l'opinion publique en faveur de la colonisation des townships du Bas-Canada, et le succès qui a déjà couronné quelques-unes des entreprises faites sous la direction des associations formées à la voix de quelques prêtres et de quelques citoyens zélés, confirment votre comité dans l'opinion que le mal, quoique très-avancé, n'est pas irréparable, si l'on se hâte d'y porter remède.

Le premier point sur lequel votre comité a dû porter son attention, a été naturellement de constater l'étendue, la marche et les progrès de l'émigration. Voici les données les plus certaines que votre comité a pu recueillir des divers témoignages qui ont été soumis à son examen.

L'émigration a commencé principalement à la suite des insurrections de 1837 et 1838, et s'est bornée alors strictement au district de Montréal et à ces parties du district qui avaient le plus souffert des déprédations exercées à cette époque.

Les travaux de colonisation et de chemin de fer en-

trepris vers cette époque aux Etats-Unis ont attiré et retenu un grand nombre d'ouvriers que le manque d'ouvrage et la terreur des temps avaient chassés. Quelques cultivateurs qui, s'étant expatriés pour cause politique, avaient gagné les états du Michigan, de l'Ohio, de l'Illinois, dont la culture se poursuivait alors et s'est poursuivie depuis avec tant d'activité et de succès ; frappés de la fertilité de ces terres, firent à leurs amis et à leurs parents qu'ils avaient laissés au Canada, des tableaux exagérés de la prospérité qui les attendait dans ces contrées et n'épargnèrent rien pour les y attirer. Ce fut dans les comtés de Rouville et de Huntingdon que l'on remarqua, en 1841, et les années suivantes, les premières émigrations un peu considérables, et comme bon nombre des familles de ces comtés étaient originaires des comtés au-dessous de Québec, et y entretenaient des relations de parenté, c'est de là aussi que l'on a pu tracer plus tard la cause ou peut-être l'occasion des premières émigrations qu'on y a remarquées.

Cette émigration de la population agricole a toujours été en augmentant, ainsi que celle de la population ouvrière de la ville de Montréal, et bientôt de la ville de Québec, où le manque d'ouvrage, par suite de la dépression du commerce de bois, s'est vivement fait sentir ces années dernières ; tandis que les désastreux incendies de 1845 ont forcé sur le champ un certain nombre de familles à émigrer.

L'émigration, dans le district des Trois-Rivières, a suivi une autre marche ; elle a plutôt puisé sa source dans celle qui se fait des townships de l'est par la frontière du Bas-Canada. Ces émigrés se rendent généralement dans les townships d'abord, et de là aux Etats-Unis.

Un fait qui mérite d'être noté, c'est que grand nombre d'individus des comtés d'Yamaska et de Nicolet sont engagés tous les ans pour aller travailler dans les briqueteries et autres manufactures américaines, ils partent et reviennent tous les ans. A peu près un quart chaque année reste en arrière.

Il se fait aussi dans les townships une émigration considérable vers les Etats-Unis ; mais elle est beaucoup plus que compensée par l'émigration qui s'y fait constamment des cultivateurs des Etats-Unis, de ceux des anciens établissements du Bas-Canada et des émigrés européens.

Beaucoup de cultivateurs canadiens cependant, découragés par le manque de chemins, par les vexations des grands propriétaires, et quelque fois par leur propre faute et leur peu de persévérance, laissent les terres qu'ils avaient commencé à ouvrir et vont s'engager comme garçons de ferme chez les cultivateurs américains. D'un autre côté, bon nombre de natifs des Etats-Unis, d'Irlandais ou d'Ecossais, qui ont réussi dans la culture de leur terre, la vendent, (souvent après en avoir épuisé le sol,) soit à un nouveau colon canadien, soit à un autre émigré des isles britanniques ou des Etats-Unis, et avec le produit de la vente, ils vont acheter une nouvelle terre dans l'ouest. Les canadiens-français au contraire, lorsqu'ils réussissent dans leur établissement, conservent leur terre et y demeurent.

Une émigration très forte a eu lieu l'année dernière de la ville de Montréal et des comtés près de l'Ottawa. Elle menace de se continuer et même d'augmenter cette année. Elle se compose presque exclusivement d'ouvriers et de journaliers, et des travailleurs connus sous le nom de *raftsmen* ou gens de cages.

A venir jusqu'à ces dernières années, l'émigration dans le district de Québec s'était bornée à la ville et à la partie du comté de Dorchester qui avoisine la frontière. Ces émigrés se rendaient aux Etats-Unis par la voie de St. Jean et d'Albany, ou par le chemin de Kennebec. Ce n'est pour bien dire que depuis deux ans que des cultivateurs des comtés de Bellechasse, de l'Islet, et même de Kamouraska, vendent leurs terres pour en acheter de nouvelles dans les états de l'Ouest. Ils se rendent presque tous à Chicago par les canaux et les lacs.

Les premiers habitants qui ont laissé ces comtés pour les Etats-Unis avaient, dit-on, des relations de fa-

mille avec ceux des colons du district de Montréal qui s'étaient établis dans les environs de Chicago à la suite des troubles. C'est au retour des voyages qu'ont fait quelques-uns d'entr'eux qu'ils se sont décidés, eux et quelques autres à partir, et comme on le verra par l'appendice, ce genre d'émigration qui fait sortir du pays des capitaux considérables et une classe aisée et respectable de cultivateurs, menace de prendre un développement fâcheux, un grand nombre de pères de famille ayant déjà vendus leurs propriétés cet hiver, et se proposant de partir dans le cours de l'été.

Il serait bien difficile à votre comité de donner, même d'une manière approximative, le nombre de personnes qui ont émigré aux Etats-Unis, et le montant des capitaux qui sont ainsi sortis de la province. Comme l'attention publique ne s'est portée que depuis peu sur ce sujet, votre comité a cru devoir se borner à demander aux personnes à qui il s'est adressé pour obtenir des renseignements, les statistiques des cinq dernières années seulement. Les réponses ont été généralement vagues et peu satisfaisantes.

Les réponses du clergé du diocèse de Montréal, tel qu'analysées et transmises à votre comité par le secrétaire de S. G. l'évêque de Montréal, portent que mille familles ont émigré du diocèse de Montréal depuis cinq ans, que les deux tiers environ appartiennent à la classe ouvrière, et un tiers environ à la classe agricole, et que les neuf dixièmes appartiennent à l'origine française.

En allouant six individus par famille, cela fait une émigration de 6 000 individus ; mais le fait que l'on ne parle que des familles, indique que l'on n'y comprend point l'émigration des individus isolés, des jeunes gens de la campagne qui vont travailler aux Etats-Unis. Le nombre en est très grand dans le diocèse de Montréal, et doit être plus grand que la moitié du chiffre donné. En supposant 4,000 pour le même espace de temps, nous trouvons pour le diocèse de Montréal une émigration de 10,000 individus dans cinq ans; donnant une moyenne de deux mille par année, dont 900 d'origine française, et 100 d'origine britannique.

L'analyse des réponses du clergé du diocèse de Québec, transmise par le secrétaire de l'association pour la colonisation des townships établie à Québec, donne le nombre d'émigrés dans quelques paroisses, en détail ; mais ne présente point de chiffre approximatif pour la totalité de l'émigration dans ce diocèse, qui comprend les districts de Québec, des Trois-Rivières, de Gaspé, et une partie du district de St. François. Les paroisses nommées sont au nombre de 13, et le chiffre total de leur émigration est de 948. A cela, il faudrait au moins ajouter 205 personnes qui, d'après le témoignage de J. N. Bossé, écuyer, avocat, auraient émigré de la seule paroisse du Cap St. Ignace, dans le comté de l'Islet, l'année dernière, et qui ne sont pas comprises dans le tableau ci-dessus mentionné. L'omission de plusieurs autres paroisses qui, au su de votre comité, ont aussi fourni leur contingent à l'émigration rurale dans le diocèse de Québec à 2,500 individus, ce qui ferait un quart de l'émigration du diocèse de Montréal. L'émigration des ouvriers de Québec, dans le même espace de temps, (de ceux c'est-à-dire qui se sont fixés permanemment à l'étranger, car beaucoup reviennent après une absence plus ou moins prolongée,) doit être estimée au moins à 1,500. Ce qui donnerait pour le diocèse de Québec, pour les cinq dernières années, 4,000 individus ; ce chiffre, ajouté à celui du diocèse de Montréal, donnerait un total de 14,000.

Mais votre comité croit ce résultat bien au-dessous de la vérité. La rumeur publique attribuait à la seule ville de Montréal, pour l'année dernière seulement, une émigration de 8,000 à 10,000 âmes. Quoi qu'évidemment très exagérée, cette seule supposition suffit à démontrer combien les chiffres ci-dessus sont loin d'être corrects.

Le révérend M. Chiniquy, dans ses réponses, (voir l'appendice, estime le total de l'émigration du Bas-Canada aux Etats-Unis, pendant les cinq dernières années, à 70,000. Sans adopter cette supposition qui donne un nombre cinq fois plus grand que le chiffre que l'on peut tirer des réponses du clergé, votre comité est frappé de

la force que doit avoir un pareil témoignage dans la bouche d'un prêtre qui, dans le cours de ses belles et fructueuses missions, a eu tant d'occasions d'observer et d'apprécier le mouvement des populations. Peut-être que le déplacement de la population à l'intérieur seulement, que l'émigration qui se fait des anciens établissements vers les nouvelles colonies des townships de l'Est, de l'Ottawa, du Saguenav et de Rimouski; que les voyages que font un grand nombre d'ouvriers et de journaliers, et même de cultivateurs qui ne s'absentent que temporairement, ont pu tromper M. Chiniquy, et pourraient rendre compte de la grande différence qui existe sur ce point entre son témoignage et ceux des autres membres du clergé. Tout considéré, votre comité croit rester au-dessous de la vérité en portant à 20,000 individus le total de l'émigration pendant les cinq dernières années : ce qui donne une moyenne de 4,000 par année. Là-dessus, 2,000 par année appartiendraient au district de Montréal, 1,000 aux districts des Trois-Rivières et de St. François, et 1,000 aux districts de Québec et de Gaspé. Un tiers de cette émigration appartient à la classe ouvrière, et les deux autres tiers à la classe agricole.

Ce chiffre de 20,000 individus est déjà très alarmant, puisqu'il forme, en supposant la population du Bas-Canada de 800,000 âmes, un quarantième de la population. Les progrès rapides qu'a fait cette disposition à émigrer, et les préparatifs pour une émigration beaucoup plus considérable que l'on a signalés à votre comité, l'engagent à exprimer la crainte que le nombre des émigrés n'augmente au moins de moitié dans les cinq prochaines années, ce qui formerait, pour une période de dix ans, 50,000 âmes, c'est-à-dire un seizième de la population.

Comme il a été observé, ces pertes ne sont point réparées par l'émigration des îles britanniques, qui ne s'arrête que dans une proportion, pour bien dire, insignifiante, et même les anciens colons d'origine britannique laissent aussi eux le Bas-Canada, quoiqu'en proportion un peu moindre.

Les remèdes à appliquer à ce mal seraient donc éga-

lement dans l'intérêt des deux races d'hommes qui peuplent cette province.

Pour rechercher les causes de l'émigration, il faut la diviser en diverses catégories, et distinguer les causes particulières aux diverses localités et aux diverses classes d'émigrés, et les séparer des causes générales. On trouvera en même temps le sort de chaque classes d'émigrés à l'étranger. Il sera facile de reconnaître quelles sont les causes qui sont en dehors du contrôle du gouvernement, et quelles sont celles que l'action législative ou exécutive peut faire disparaître, ou du moins diminuer notablement.

LA PREMIERE CLASSE d'émigrés se compose des ouvriers des villes de Québec et de Montréal. Cette classe est très nombreuse et forme, d'après les réponses du clergé pour le district de Montréal, les deux tiers, et à Québec plus de la moitié de l'émigration.* *Cause d'émigration.*—L'état précaire du commerce et de l'industrie dans ces deux villes depuis quelques années,—le manque de manufactures pour employer les ouvriers ci-devant occupés dans les chantiers,—l'élévation des gages aux Etats-Unis et leur diminution ici,—le manque de travaux publics que réclament impérieusement les besoins du Bas-Canada, et qui donneraient de l'emploi. *Sort à l'étranger.*—Ils se procurent de l'ouvrage dans les travaux publics; les canaux et les chemins de fer aux Etats-Unis, dans les chantiers du Maine et dans les manufactures de l'état de Vermont. Leurs salaires sont assez élevés, mais les dépenses sont assez considérables pour qu'ils mettent rarement de l'argent de côté. Beaucoup reviennent, un très petit nombre avec de l'argent.—Quelques-uns, d'après les témoignages recueillis par votre comité, réussissent, et s'établissent assez honnêtement, soit comme ouvriers dans les villes, soit en achetant des terres dans l'Ouest avec le produit de leurs

* On a donné plus haut un tiers à l'émigration des ouvriers sur l'émigration totale; parce que dans le district de Montréal on paraît ne pas avoir tenu compte de l'émigration des jeunes gens de la campagne, et parce que l'émigration des districts des Trois-Rivieres et de St. François ne doit contenir que peu d'ouvriers.

épargnes. Malheureusement le plus grand nombre tombe dans une condition sociale inférieure à celle qu'ils occupaient au Canada, et périssent souvent dans le vice et la misère. Presque toutes les familles canadiennes que l'on rencontre dans les Etats du Maine, de Vermont et de New-York, sont très pauvres.

SECONDE CLASSE.—Ouvriers établis dans les villages et les campagnes. *Cause d'émigration.*—Nos villages sont généralement peu considérables,—les habitants sont adroits pour les arts mécaniques et exécutent eux-mêmes presque tout ce qu'ils pourraient demander à l'ouvrier,—les ouvriers qui s'établissent à la campagne y font peu de chose et se découragent,—manque de manufactures et de travaux qui emploieraient ces ouvriers,—cette classe est peu nombreuse. *Sort à l'étranger.*—Le même que celui de la classe précédente avec cette différence qu'étant généralement moins habile elle a moins de chance de succès.

TROISIEME CLASSE.—Personnes employées comme journaliers ou *raftsmen* sur l'Ottawa. *Causes d'émigration.*—Dépression du commerce de bois,—manque d'emploi pour les raisons exposées ci-dessus. *Sort à l'étranger.*—Le plus déplorable possible. Ils n'y trouvent de l'emploi que comme journaliers, manœuvres, chauffeurs à bord des steamboats. Quelquefois ils n'en trouvent point du tout ou ne veulent point en prendre ; et ils ont recours à des moyens d'existence illicites. Ils s'affilient à la plus triste classe de la population américaine. Ayant déjà contracté de mauvaises habitudes dans leurs visites annuelles aux villes de Bytown, Montréal et Québec, leur moralité qui avait déjà souffert par la débauche, souffre d'une manière plus sérieuse par la perte de tout principe honnête. Beaucoup d'entre eux sont considérés aux Etats-Unis comme le rebut de la population, et y déshonorent leur ancienne patrie.

QUATRIEME CLASSE.—Jeunes gens appartenant à de bonnes familles de cultivateurs. *Causes d'émigration.*—Difficulté pour les parents de se procurer des terres pour y établir leurs enfants. Taux élevé auquel ont été tenues les terres de la couronne jusqu'à présent. Refus

de certains seigneurs de concéder les terres de leurs seigneuries à des prix raisonnables.—Exigences des grands propriétaires de terres qui imposent des conditions encore plus onéreuses que celles des seigneurs, (voyez l'appendice,) manque de chemins et de voies de communications.—Défaut d'instruction et crédulité qui en résulte chez beaucoup de jeunes gens qui veulent à tout prix courir le monde,—contagion de l'exemple,—insouciance et imprévoyance de certains parents qui, même lorsqu'ils le pourraient facilement, ne s'occupent point de procurer à leurs enfants de nouvelles terres, et morcellent entr'eux la ferme qu'ils ont à leur laisser. *Sort à l'étranger.*—Ces jeunes gens reviennent quelque fois avec de l'argent ; plusieurs acquièrent des connaissances et de l'industrie ; un grand nombre se fixe aux Etats-Unis et y vit honnêtement. La majorité cependant est dans un état d'infériorité, relativement surtout à la position indépendante et honorable qu'ils pourraient occuper dans leur pays comme chefs de famille, et appartenant à cette classe de propriétaires respectables et jusqu'à présent heureuse, qu'on appelle par excellence *les habitants*. Ils s'engagent presque tous dans les manufactures, ou en qualité de garçons de ferme, chez les cultivateurs américains. Beaucoup d'entr'eux, malheureusement, ont le même sort que ceux de la classe précédente.

CINQUIEME CLASSE.—Les familles pauvres établies sur des terres dans les seigneuries. *Causes d'émigration.*—Les dettes forcent ces familles à émigrer après avoir vendu elles-mêmes, ou vu vendre par autorité de justice, leurs terres et leur mobilier. Les mauvaises récoltes dues à la mouche à blé et à l'état arriéré de l'agriculture, quelquefois à l'intempérance du père de famille,—le luxe disproportionné aux moyens du cultivateur et qui le fait s'endetter chez le marchand de l'endroit, souvent avide et peu scrupuleux,—la distance du marché, le manque de voies de communication, l'absence de la navigation à la vapeur qui, en rapprochant le cultivateur du marché lui donnerait les moyens de tirer parti de ses travaux, et l'encourageraient à améliorer son système de

culture,—le taux de rentes élevées imposé par quelques seigneurs dans leurs nouvelles concessions, qui accable le censitaire ; ces diverses causes, et dans bien des cas, toutes ces causes réunies occasionnent la misère de ces familles et par là leur émigration. *Sort à l'étranger.*—Elles y travaillent sur les terres des cultivateurs des Etats-Unis, quelquefois dans les manufactures, souvent à des travaux grossiers, durs et peu productifs. Lorsqu'elles peuvent réaliser assez d'argent par la vente de leurs propriétés pour se rendre dans les états de l'Ouest et y acheter des terres, il arrive qu'elles y prospèrent. Mais leur prospérité est due aux leçons du malheur, à l'énergie plus grande qu'ils montrent à une stricte économie qu'ils n'ont pas voulu pratiquer dans leur pays, aux améliorations qu'ils introduisent dans leur mode de culture à l'exemple de leurs voisins ; et plusieurs ont avoué (voyez l'appendice), que s'ils avaient voulu faire les mêmes efforts et suivre la même ligne de conduite lorsqu'ils étaient en Canada, ils auraient également réussi.

SIXIEME CLASSE.—Colons des nouveaux établissements des townships. *Causes d'émigration.*—Manque de voies de communication, ou lorsqu'elles existent, défaut d'entretien et de réparation, insuffisance des lois de voiries. Difficultés insurmontables qui en résultent. —“ Le colon ne peut ni porter ses produits au marché ni se procurer les objets nécessaires à l'agriculture. Il lui faut tout porter à bras, traverser les savanes et les terres incultes qui appartiennent à la couronne ou à de grands propriétaires voisins. Il est isolé et sans protection : s'il a concédé d'un de ces grands propriétaires les taux des rentes, les charges et les réserves plus onéreuses encore que dans les seigneuries le forcent à vendre. Découragé de toutes manières, peu disposé d'ailleurs par son caractère et ses habitudes à lutter seul contre le désert, il abandonne après quelque temps un établissement qui, avec plus d'encouragement d'une part et plus de persévérance de l'autre aurait pu devenir productif,” (voyez l'appendice). *Sort à l'Etranger.*—Le même à peu près que celui de la classe précédente.

SEPTIEME CLASSE.—Habitants à leur aise qui vendent leurs terres et partent pour l'Ouest. *Causes d'émigration.*—Mauvaises récoltes dans le Bas-Canada, depuis quelques années : défaut d'instruction et de connaissances, particulièrement dans l'état de l'agriculture. Manque de voies de communication et de centres de population, de protection enfin pour les intérêts de l'agriculture qui n'a point de marché, ou bien n'a qu'un mauvais marché.—Propagande active et intéressée, faite par les émigrés déjà établis dans l'Ouest qui veulent créer une nouvelle patrie en y attirant leurs parents, leurs amis, leurs compatriotes. Rappports exagérés du bien-être dont on jouit dans ces contrées lointaines.—Malaise et inquiétude résultant, chez la population agricole de l'instabilité des nouvelles institutions municipales. Déclamations des demi-savants et des éteignoirs contre toute mesure de progrès, fondées sur l'horreur des taxes. *Sort à l'étranger.*—Ils prospèrent généralement ; mais il n'y a pas encore assez longtemps que la plupart d'entr'eux se sont établis dans ces endroits pour qu'on puisse assurer que le changement leur sera définitivement avantageux. Il est probable qu'avec les mêmes efforts et les mêmes changements apportés à leur système de culture, leur condition se serait également améliorée dans leur patrie. Au dire de quelques personnes qui ont voyagé dans l'Ouest, beaucoup de canadiens y succombent aux maladies endémiques (fièvres tremblantes et autres,) qui y dominent, ou contractent avant que de s'acclimater, des infirmités qui durent toute la vie.

Cette classe d'émigrés n'est devenue nombreuse que depuis deux ou trois ans ; elle menace d'augmenter rapidement. Ce serait là un véritable sujet de deuil pour la province, car ceux qui la composent constituent, suivant l'heureuse expression du révérend M. Ferland, (voyez ses réponses) "le nerf et la richesse d'un pays."

HUITIEME CLASSE.—Jeunes gens instruits appartenant à des familles honnêtes, mais pauvres. *Causes d'émigration.*—Point de diversité dans les carrières ouvertes à la jeunesse,—ni armée, ni marine qui fourni-

raient à quelques-uns d'eux un état conforme à leurs goûts ou à leurs aptitudes—encombrement des professions libérales résultant de la déplorable facilité avec laquelle on y admet des sujets qui ne sont pas propres à les exercer,—injuste préférence accordée jusqu'à présent aux jeunes gens d'une origine sur ceux de l'autre origine, et souvent à des personnes nées hors de la colonie, sur les natifs dans les emplois des divers départements publics.—Etat précaire du commerce et de l'industrie qui empêche les jeunes gens de s'y livrer,—préjugés sociaux qui commencent à disparaître heureusement, et qui rabaisaient les carrières du commerce et de l'industrie au-dessous du rang qu'elles doivent occuper,—jusqu'à ces dernières années, manque d'instruction pratiquée dans nos collèges et maisons d'éducation, qui se sont perfectionnés et se perfectionnent tous les jours sous ce rapport, difficulté pour les jeunes canadiens de se procurer des situations dans les maisons de commerce, presque toutes ces maisons faisant venir leurs commis de l'Ecosse ou de l'Angleterre.

SORT A L'ETRANGER.—Un bon nombre de jeunes canadiens ont réussi aux Etats-Unis, soit dans le commerce ou les professions libérales. Quelques-uns se sont enrolés dans l'armée américaine et s'y sont conduits de manière à ne pas démentir le sang qu'ils ont reçu de leurs ancêtres.—Beaucoup de ces jeunes gens, cependant, privés de l'effet salutaire qu'exerce toujours la surveillance de leurs parents, et le respect de l'opinion de leurs concitoyens, s'abandonnent, principalement à la Nouvelle-Orléans, à des excès qui épuisent également leur santé et leur fortune.—Plusieurs y périssent dès leur arrivée, victimes du climat et de la fièvre jaune.

Cette classe d'émigrés n'est pas encore très nombreuse. Elle se dirige généralement vers New-York, ou la Nouvelle-Orléans.

MOYENS A ADOPTER POUR REMÉDIER AU MAL.

Il n'y a personne qui, après avoir lu ce qui précède, ne convienne que cette émigration, pour toutes les clas-

ses d'émigrés, est en général également préjudiciable et à la prospérité de la province, et au bien-être des émigrés eux-mêmes. Il n'y a personne qui n'ait été alarmé de l'étendue du mal et des développements qu'il menace de prendre. Il n'y a personne non plus qui n'ait entrevu le remède à chacune des causes que nous venons d'énumérer, c'est-à-dire à celles qui ne sont pas accidentelles, ou placées en dehors de notre contrôle.

Ces remèdes peuvent se diviser en moyens directs et en moyens indirects. Parmi les premiers il en est qui sont faciles, peu dispendieux et urgents. Peu de chose fait à temps suffit comme on sait, lorsque plus tard les mêmes moyens n'ont plus d'effet. Il est d'autres remèdes qui sont dispendieux, difficiles vû l'état de finances, et liés à de grandes entreprises de travaux publics ou de législation spéciale. Les moyens indirects affectent plus ou moins la législation générale, l'économie politique et le système administratif. Il y a aussi une autre classe de moyens qui dépendent de l'impression à faire sur l'opinion publique, et ce n'est point la partie la moins importante de l'œuvre de la colonisation.

Un moyen de la première classe, facile et direct, a déjà été mis en œuvre par le gouvernement. C'est la réduction du prix des terres de la couronne dans certaines parties du Bas-Canada, et des conditions plus faciles de paiement accordées aux nouveaux colons.— L'octroi gratuit de cinquante acres de terre à chaque colon qui donne des garanties suffisantes de moralité et de bon vouloir, est sans contredit un très grand avantage qui a déjà produit de bons résultats.—Le taux d'un chelin par acre pour les terres du Saguenay est modique, et votre comité espère que le gouvernement ne l'élèvera pas davantage dans cet endroit, vû les grandes difficultés que les colons y rencontrent. Ce n'est pas à votre comité à dicter au gouvernement à quel prix il doit vendre les terres de la couronne ; mais votre comité doit faire observer que c'est une économie et une spéculation mal entendue que de les fixer dans quelque localité que ce soit, à des conditions propres à décou-

rager les colons. Le pays a beaucoup plus à perdre par l'émigration des bras et des capitaux à l'étranger, qu'il n'a à gagner par la vente de quelques arpents de terre aux taux les plus élevés. Ce n'est pas autant, d'ailleurs la réduction des prix, que la facilité pour les termes de paiement qui encouragera le fermier canadien à se décider à lutter contre le désert. Il a rarement de l'argent suffisamment pour payer le prix d'une terre en faisant l'acquisition. La concession des seigneureries n'a si bien réussi, dans le principe, que parce que le seigneur n'exigeait aucune avance en argent de son censitaire ; mais se contentait d'une légère redevance presque toujours payable en nature.—Plus les conditions de la vente des terres de la couronne se rapprocheront de ce système, plus elles seront favorables à la colonisation, et par là même profitables à la province.

Quatre grands territoires, situés pour bien dire aux quatre coins du Bas-Canada, s'offrent actuellement à la colonisation ; les townships de l'Est, cette étendue de terres fertiles et d'un climat plus doux que celui des bords du fleuve, qui s'étend entre la frontière et les seigneureries dans les districts de Montréal, de St. François, et dans une partie de ceux des Trois-Rivières et de Québec.—Le territoire de Rimouski qui comprend la partie inculte du vaste et fertile comté de ce nom, et auquel on peut ajouter une grande étendue de terre derrière les comtés de Kamouraska et de l'Islet,—le territoire du Saguenay, qui comprend la partie cultivable des rives de ce fleuve, la péninsule de Chicoutimi, et tout l'espace compris entre la chaîne des Laurentides, le Saguenay et le lac Saint Jean.—Les récoltes excellentes déjà faites l'année dernière et l'année précédente par les nouveaux colons justifient ce qui a été dit de la fertilité de ce territoire, et de son climat, qui n'est pas plus froid, et est même moins froid que sur la rive nord du St. Laurent, dans le district de Québec.—Enfin le territoire de l'Outaouais aussi étendu et aussi fertile que les précédents, et où la colonisation a déjà fait de grands progrès.

Les trois dernières parties du pays ont attiré l'atten-

tion du gouvernement qui les a érigées cette année, (comme les townships de l'Est l'ont été, il y a longtemps, par l'ancienne législature du Bas-Canada,) en districts séparés, et a pris les dispositions nécessaires pour y établir des chefs-lieux judiciaires, et par là, a déjà pourvu à un des moyens que votre comité aurait suggérés.

Mais votre comité, d'accord avec tous les témoignages qui forment l'appendice de ce rapport, doit faire observer à votre honorable chambre, qu'en vain les terres de la couronne seraient offertes à bas prix, et même gratuitement, en vain les plus grands sacrifices seraient faits par les individus ou les associations pour encourager la population surabondante des seigneuries à s'établir sur ces terres, le manque de chemins et de voies de communication, et le mauvais état des chemins existants, demeureront un obstacle insurmontable à tout progrès.

Votre comité croit donc que le remède le plus urgent est la confection de chemins, pour communiquer avec les territoires ci-dessus indiqués, et pour faire communiquer entr'elles les diverses parties de ces territoires. Votre comité n'ignore pas les difficultés financières de la province, il sait aussi qu'il n'entre pas dans ses attributions de recommander à votre honorable chambre aucun vote d'argent ; mais il doit attirer l'attention de votre honorable chambre et du gouvernement sur les avantages qui résulteraient de l'ouverture des voies de communication ci-après mentionnées. 1o. Comté de Dorchester,—Il y a une émigration considérable de ce comté due comme partout ailleurs, principalement au manque de chemins et au mauvais état des chemins existants,—même la grande route qui conduit aux États-Unis, appelée le chemin de Kennebec, qui doit être considérée comme une des grandes voies de communication de la province, a grand besoin d'être améliorée, et est interrompue en plusieurs endroits par le manque de ponts.

Votre comité est en outre informé du mauvais état du chemin dans la seigneurie de Joliet, conduisant au township de Frampton ; à partir du pied des côtes connues sous le nom des côtes de Mimeau jusqu'au chemin appelé Sainte Marguerite, et de là, jusqu'à l'église de

Frampton, lequel aurait besoin d'être réparé et amélioré. La même remarque s'applique aux chemins le long de la rivière Etchemin, du côté sud-ouest, dans le township de Frampton, et au chemin depuis la ligne de Sainte Marie, entre le deuxième et le troisième rangs de Frampton, jusqu'à la rivière Etchemin. L'amélioration de ces chemins et la reconstruction du pont sur la rivière Etchemin, qui tout ensemble ne coûterait pas plus de £1,500, contribuerait puissamment à faire établir les terres de la couronne dans cette direction.

20. Comté de Bellechasse.

Les établissements, dans la profondeur de ce comté, principalement dans les paroisses de Saint Gervais et de Saint Lazarre, sont déjà assez denses : un chemin de cette dernière paroisse, à travers les terres vacantes de Buckland, conduirait avec peu de difficultés aux terrains plans de la vallée de la rivière Saint Jean : cette voie se trouvant trop détournée pour la population de la partie inférieure du comté, les habitans de cette dernière section se proposent de pénétrer dans l'intérieur par un autre chemin, pour le relevé duquel des démarches ont déjà été entreprises par le bureau des terres, savoir, en profondeur du township d'Armagh, à travers la coupe de " la fourche du Pin, " Ces deux chemins sont d'une égale utilité.

30. Comté de l'Islet.

Il y a dans ce comté, à environ quatre lieues du fleuve, une très belle étendue de terre non cultivée ; un chemin qui partirait de la ligne entre la paroisse de St. Jean Port-Joli, et l'augmentation des townships d'Ashford, près du lac des Trois Saumons, et qui gagnerait vers l'est jusqu'à ce qu'il rencontrât la ligne entre le township d'Ashford et son augmentation, et qui serait de là continué dans cette ligne, ouvrirait à la colonisation cette étendue de terre.

40. Comté de Kamouraska.

La continuation dans la profondeur du township d'Ixworth du chemin appelé " Route du gouvernement, " tel que demandé par les habitans de ce comté, par leurs requêtes, contribuerait puissamment à l'établissement des terres de la couronne dans cette direction.

50. Comté de Rimouski.

Une magnifique vallée, probablement l'un des points les plus fertiles et les mieux arrosés du pays, s'étend en arrière des établissements actuels du comté de Rimouski, vers lequel se porte chaque année une émigration considérable. Déjà quatre townships sont en voie d'établissement, et les vigoureux pionniers qui s'y dirigent ne demandent que les moyens d'y parvenir; ces townships sont les townships Whitworth, Viger, Macpès et Neigett: des routes qui conduiraient des chemins actuellement ouverts jusqu'aux limites, ou du moins au deuxième rang de ces nouveaux établissements, faciliteraient immensément la population qui s'y porte.

Deux chemins d'une importance beaucoup plus grande et beaucoup plus générale ont déjà occupé la législature du pays; l'un est le chemin qui doit conduire de Métis à Matane, sur le fleuve, en passant au milieu d'importants chantiers à bois et d'établissements agricoles en progrès: la chambre d'assemblée a déjà voté une somme suffisante, il y a à peu près deux ans; le tracé du chemin a été fait; mais on en est resté là. L'autre voie de communication est destinée à mettre la province du Nouveau-Brunswick en communication directe avec le Saint-Laurent, par un chemin qui conduirait du lac Témiscouata à un point voisin de la ligne qui sépare les paroisses de l'Isle-Verte et des Trois-Pistoles; le conseil exécutif a ordonné la construction de ce chemin dans le cours de l'été dernier; mais rien de plus ne semble devoir être fait cette année. Ce chemin serait d'une importance d'autant plus grande qu'il serait le commencement d'une ligne plus importante de communication, dont la confection occupe les capitalistes de la province du Nouveau-Brunswick.

Ces deux dernières grandes améliorations sont l'objet des plus vives sollicitudes des habitans de ce beau comté et des comtés voisins qui, en partie y envoient la surabondance de leur population: et la législature du pays ayant déjà reconnu la haute importance de ces deux entreprises, votre comité ne saurait trop en re-

commander la complétion. Toutes ces améliorations ont été successivement demandées par des pétitions aux trois branches de la législature, dont plusieurs contenant des documents importants, ont été référées à votre comité.

L'ouverture de ces chemins coûterait une somme comparativement insignifiante en regard des immenses travaux publics de la province, et elle aurait l'effet d'arrêter l'émigration qui ne fait que de commencer dans les comtés de la rive sud du Saint-Laurent, au-dessous de Québec ; de fait, c'est là la seule mesure qui puisse empêcher que cette émigration ne prenne dès à présent un développement considérable. La certitude qu'ils auraient que l'on se propose de faire quelque chose pour eux, et le peu d'argent qui pourrait être dépensé provisoirement pour cet objet, retiendraient dans ces comtés beaucoup de cultivateurs et de travailleurs qui se proposent d'émigrer prochainement. Telle est l'urgence de ces améliorations que votre comité espère que le gouvernement y donnera sa plus sérieuse attention de bonne heure dans la vacance.

Comme l'observe judicieusement M. Bossé, dans son témoignage, la vente qui se ferait des terres de la couronne dans le voisinage à mesure que l'ouvrage avancerait, rembourserait promptement l'argent dépensé. Il ne serait pas même nécessaire de déboursier beaucoup d'argent ; car la plupart des travailleurs employés ne demanderaient pas mieux que de devenir colons eux-mêmes, et les colons ne demanderaient pas mieux que d'être employés comme travailleurs, et les uns et les autres donneraient volontiers le tout ou une partie de leur travail comme installation du prix des terres qu'on leur concéderait. Cela a été offert déjà par les habitants de plusieurs localités, — (voyez les témoignages de Messieurs Bossé et Letellier.)

Votre Comité croit que la colonisation du territoire du Saguenay, déjà si heureusement commencée par des colons sortis des paroisses au nord du fleuve dans les comtés de Saguenay, de Montmorency et de Québec, servira aussi puissamment à arrêter l'émigration de la

rive sud à l'étranger ; d'autant plus qu'un grand nombre de jeunes gens des comtés de Pislet et de Kamouraska se proposent de s'établir au Saguenay, et ont déjà pris des mesures à cet effet.

Votre comité recommande particulièrement à l'attention favorable du gouvernement et de la législature, le projet d'un chemin depuis Chicoutimi, traversant toute la péninsule jusqu'au lac Saint Jean, et celui déjà en partie ouvert par les entreprenans et industriels habitans de Sainte Agnès et des paroisses voisines, depuis Chicoutimi jusqu'à Sainte Agnès, et de là en arrière des montagnes des Eboulemens jusqu'à Saint Urbain.

Votre comité doit aussi appeler l'attention de votre honorable chambre sur la suggestion qui est faite par tous les messieurs qui ont répondu aux questions adressées par votre comité, d'étendre pour une couple d'années encore le privilège accordé aux personnes qui s'établiront dans les townships du Saguenay, avant le premier de mai 1850, de ne payer les terres de la couronne qu'un chelin l'acre.

Votre comité a mentionné d'abord ces améliorations à faire dans le district de Québec, nullement pour préjudicier aux suggestions qui vont suivre et qui ont rapport à d'autres sections de la province, mais seulement parce que l'émigration ne faisant que commencer dans les comtés ci-dessus nommés ; elle y est plus facile à arrêter ou à prévenir que dans les endroits où elle se pratique depuis longtemps. L'entreprise qui pourrait être faite à peu de frais, sinon de toutes, du moins d'une partie des voies de communication suggérées, serait de la plus grande efficacité, pourvu qu'elle se fit sans retard.

Pour terminer de suite cette partie importante du sujet, votre comité croit devoir en même temps rappeler à votre honorable chambre ce qui a déjà été observé bien des fois, de la nécessité de rallier le territoire du Saguenay et la rive sud du Saint Laurent au-dessous de Québec au reste de la province par la navigation à la vapeur. Sans cela l'isolement dans lequel se trouvent ces deux parties du pays, empêchera toujours qu'elles ne prennent tous les développemens dont elles

sont susceptibles. Quoique cet isolement soit moindre pour la rive sud, la navigation par la vapeur de Québec, à un ou plusieurs points de la rive nord, ne pourra point, d'ici à longtemps, rémunérer ceux qui l'entreprendront, à moins que les bateaux à vapeur ne touchent dans leur voyage à quelques points de la rive sud. D'après la remarque qui vient d'être faite, la construction de quais et de jetées, de manière à former des hâvres sûrs en divers endroits de la rive sud, sera aussi utile aux habitants de la rive nord que ce qui sera fait dans leurs localités.

Ce sujet a déjà attiré l'attention du gouvernement ; des explorations ont été faites il y a deux ans, par les officiers du bureau des travaux publics, et votre comité, sans recommander en particulier aucune des localités explorées, se contentera de remarquer qu'il est de la plus grande urgence que des quais soient construits au moins sur un point de la côte du nord ; et sur trois ou quatre points de la côte du sud.

Ce n'est point seulement au point de vue de la colonisation des nouveaux établissements, mais aussi sous le rapport de la prospérité des anciens établissements que ces améliorations sont désirables. D'ailleurs elles sont intimement liées à la prospérité commerciale de toute la province, et particulièrement du Haut-Canada, puisqu'elles contribueront puissamment à améliorer la navigation de la partie inférieure du fleuve Saint Laurent. Le manque de ports de refuge est en grande partie la cause des nombreux naufrages qui, chaque automne, affligent l'humanité, font faire de si grandes pertes au commerce et tendent à élever si haut le taux des assurances maritimes, et par conséquent le frêt, et empêchent les canaux, le long de la partie supérieure du Saint Laurent et des lacs d'être aussi productifs. Ces naufrages multipliés empêchent que la route du Saint Laurent n'attire le commerce de l'Ouest, ce qui a été l'objet de tant de sacrifices pour cette province.

Votre comité regrette que le comité chargé par votre honorable chambre de s'enquérir des meilleurs moyens de faire disparaître les obstacles à la navigation du

golfe Saint Laurent et du fleuve Saint Laurent au-dessous de Québec, soit dans l'impossibilité de faire rapport par suite de la destruction de la masse des témoignages et des cartes et plans produits devant ce comité ; car il n'aurait pas manqué de fournir à votre honorable chambre des renseignements précieux et des suggestions utiles sur ce sujet, que votre comité ne peut que mentionner.

Le territoire de l'Outaouais, que son commerce de bois rend si important, ne l'est pas moins sous le rapport des terres de la couronne : une étendue de terres cultivables, en voie de défrichement aussi considérable que dans aucune autre région du pays, attend les soins et les travaux du cultivateur qui trouve de suite dans l'alimentation des travailleurs employés dans le commerce de bois, un marché commode et peu éloigné pour la vente de ses produits.

Votre comité a appris avec satisfaction que la réduction du prix des terres de la couronne à trois chelins l'acre, dans cette région fertile, a facilité de beaucoup l'établissement des colons, et que le droit de préemption accordé aux personnes déjà établies sur les terres de la couronne, et les termes de paiement éloignés qui leur ont été accordés, ont eu les résultats les plus avantageux. Votre comité ne peut que recommander l'extension et la continuation de ce système.

C'est aussi l'occasion pour votre comité d'observer que les efforts méritoires des révérends Pères Oblats dans cette partie du pays, depuis quelque temps, ont beaucoup contribué à élever la condition morale et sociale d'un grand nombre de jeunes gens employés dans la coupe des bois, et dans la confection et la conduite des radeaux sur l'Ottawa. Plusieurs, arrachés aux habitudes de débauche et d'intempérance, qui ont été jusqu'à présent si funestes à cette classe d'hommes, avec le fruit de leurs économies, (car leurs salaires sont en général assez élevés pour leur permettre d'économiser lorsqu'ils tiennent une conduite régulière, ont acheté des terres qu'ils cultivent avec succès et font en général d'excellens colons.

Pour arrêter l'émigration dans cette partie du pays et pour y fixer aussi la population surabondante de la partie nord du district de Montréal dont elle est le patrimoine naturel il est nécessaire d'ouvrir là comme dans les localités déjà mentionnées de nouvelles voies de communication.

Un chemin a déjà été commencé dans la direction du Grand Calumet, en l'améliorant de manière à le rendre praticable dans toutes les saisons de l'année et en le continuant à travers la Petite Nation, les townships de Lochaber, Buckingham, Templeton, Hull, Eardly, Onslow, Bristol, Litchfield jusqu'au Grand Calumet, et de là jusqu'aux Isles des Allumettes en traversant les townships de Mansfield, Huddersfield, Chichester, Wat-ham on ouvrirait à la culture plus de deux cents miles d'étendue des plus belles terres du pays.

Les townships de l'est ont attiré, dans la vacance qui a précédé la présente session l'attention du gouvernement, dans un but de colonisation, d'une manière toute particulière ; plusieurs nouveaux établissemens, y ont été faits sous la direction d'une agence spéciale et d'importantes voies de communication y ont été ouvertes. En addition à ce qui a déjà été entrepris dans cette direction votre comité est informé que l'amélioration de plusieurs chemins, et l'ouverture de quelques nouvelles routes sont indispensables à l'œuvre de la colonisation.

Ce qui, par exemple, cause l'émigration aux Etats-Unis, dans les vieilles paroisses de la partie sud du district des Trois-Rivières, c'est le manque de communication directe entre ces paroisses et les townships non encore concédés. Le bureau des travaux publics a recommandé l'ouverture d'un chemin depuis la paroisse de Gentilly jusqu'au township de Blanford et en a estimé le coût à £1800. Cette entreprise que votre comité met au nombre des plus urgentes, offrirait aux jeunes gens de Gentilly et des paroisses voisines une occasion de s'établir à très peu de distance de leurs parens, et de leurs amis. Les établissemens qui peuvent se faire ainsi de proche en proche, semblent à votre comité

reclamer une attention plus immédiate, parce qu'ils sont plus praticables, exigent moins de sacrifices et ont plus de conditions de succès que ceux qu'il s'agit de faire au loin.

Un chemin partant de Drummondville sur la rivière St. François, passant par Grantham et l'augmentation d'Upton, où il trouverait la ligne du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique, continuant à travers le township de Milton et Granby, irait croiser le grand chemin de poste des townships de l'Est.—Ce chemin, dont une partie est déjà faite, aura l'effet d'ouvrir une communication facile entre la rivière St. François et Yamaska et ouvrirait à l'industrie agricole une des plaines les plus fertiles du pays.

Votre comité ayant exposé les moyens les plus urgents et en même temps les plus faciles, doit passer à ceux de la seconde classe qui sont aussi des moyens directs, mais liés à des entreprises considérables ou à des projets de législation particuliers.

Plusieurs des améliorations sur lesquelles votre comité vient d'attirer l'attention de votre honorable chambre, sont ou commencées ou déjà indiquées par des rapports du bureau des travaux publics.—Une autre voie de communication dont on a contesté la possibilité doit maintenant être mentionnée par votre comité. Les habitants du comté de Québec, par leur requête référée à votre comité, ont demandé l'ouverture d'un chemin de Québec au lac St. Jean, ou de quelqu'un des points des comtés de Québec, de Montmorency, ou de Portneuf au lac St. Jean, ou à un point quelconque des nouveaux établissements du Saguenay, de manière à procurer une communication directe par terre entre Québec et ces établissements.

Votre comité regrette de n'avoir pu se procurer les renseignements nécessaires sur cette partie importante du sujet qui lui était référé; mais votre comité est d'avis que quelque soient les difficultés qui paraissent s'opposer à ce projet, il est de la plus haute importance publique qu'il soit exécuté dès qu'il aura été reconnu praticable.

Votre comité ne doute pas que votre honorable chambre, considérant tous les avantages qui résulteraient pour la jeune et intéressante *colonie* du Saguenay, de se trouver en rapport direct avec la ville de Québec, et par là, avec tout le reste de la province, ne soit prête à voter les allocations nécessaires, lorsque l'état des finances publiques et des explorations suffisantes permettront au gouvernement exécutif de recommander ce projet à la favorable considération de la législature.

Il est une autre grande entreprise nationale que votre comité ne doit point passer sous silence, et qui, plus que toute autre chose, pourra arrêter le courant de l'émigration des canadiens à l'étranger, attirer et retenir dans cette province les émigrés des isles britanniques, en procurant du travail à des milliers d'ouvriers, en attirant dans la province des capitaux considérables, en développant toutes les ressources du pays, et en le faisant participer aux ressources des deux colonies voisines du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse. Les dispositions prises par deux branches de la législature, durant la présente session, pour faciliter l'exécution du noble projet d'un chemin de fer de Québec à Halifax, et l'intérêt que le gouvernement de cette province, de concert avec celui de nos sœurs colonies, porte à cette mesure, font espérer à votre comité que les intérêts bien entendus de la métropole et de ses colonies ne seront point compromis par un ajournement indéfini d'une entreprise qui est de nature à resserrer et à perpétuer les liens qui les unissent.

Un des obstacles aux progrès des nouveaux établissements le plus fortement indiqués dans les témoignages qui forment l'appendice de ce rapport, c'est le mauvais état des chemins pour la confection desquels le gouvernement a déjà fait de grandes dépenses, dépenses qui devront être renouvelées fréquemment, et deviendront un véritable fardeau pour le trésor public, s'il n'est pas adopté quelque autre moyen d'y remédier.

Les lois de voierie devenues insuffisantes même pour les anciens établissements, tant à cause des changements qui se sont opérés dans les mœurs qu'à cause de la

complication de ces lois avec les nouvelles institutions municipales qui fonctionnent difficilement, et ont été sujettes et seront encore d'ici à quelque années sujettes à de grandes modifications, ces lois de voirie sont encore bien plus difficiles à mettre en opération, de fait demeurent des lettres mortes dans les nouveaux établissements où il n'existe point d'organisation suffisante et où les travaux, qui seraient le lot d'un seul colon, ne pourraient jamais être remplis par lui sans prendre tout son temps et épuiser toutes ses ressources. Il a été suggéré à votre comité, par plusieurs des personnes interrogées, de recommander la perception de péages sur les grandes voies de communication faites et à faire par le gouvernement, comme étant le seul moyen de pourvoir à leur réparation. Votre comité croit cette suggestion digne de la considération de votre honorable chambre.

Les réponses des membres du clergé catholique en particulier signalent à l'indignation publique, en termes très forts, la conduite d'un grand nombre de propriétaires de terres incultes dont les vastes domaines restent comme une barrière insurmontable entre les anciens et les nouveaux établissements. Ces propriétaires, ou demeurent inconnus, ou lorsqu'ils se font connaître, refusent de concéder, ou ne concèdent qu'à des conditions très dures, souvent impossibles à remplir. Ces conditions sont détaillées dans l'appendice de ce rapport ; et on peut se convaincre qu'elles ne le cèdent en rien aux obligations qu'imposait autrefois la féodalité la plus dure et la plus rapace ; les expressions, il est vrai, sont différentes ; mais les choses sont à peu-près les mêmes. Il n'y a point que sous ce rapport d'ailleurs que ces grands propriétaires sont à blâmer, ils se refusent dans presque tous les cas à contribuer à ouvrir des chemins sur leurs terres ou à les entretenir, ou à les réparer, lorsqu'ils ont été une fois confectionnés à grands frais. Après avoir mis tous les obstacles possibles au défrichement des terres voisines, ils jouissent ensuite tranquillement de tous les avantages qui en résultent, et veulent, lorsqu'ils jugent que la valeur de leur propriété

a été suffisamment élevée par les travaux de leurs voisins.

Votre comité n'ignore point combien ce sujet est délicat à aborder en matière de législation ; sans doute que le droit de propriété est sacré et inviolable ; mais la terre n'appartient à l'homme qu'à la condition de la cultiver et de l'exploiter ; et la possession comporte avec elle l'obligation de se servir de ce que l'on possède de manière à ne pas nuire à autrui. La propriété doit avoir ses devoirs et ses charges, comme elle a ses droits ; elle donne au propriétaire ses droits de citoyens sous la constitution qui nous régit ; elle lui impose l'obligation de contribuer aux charges de l'état.

Si l'exemple du gouvernement qui vend actuellement les terres publiques à des taux si modérés, si les efforts des bons citoyens pour améliorer la condition de leurs semblables et faire prospérer leur patrie ; si la voix de l'opinion publique élevée d'un bout à l'autre de la province, si enfin leur propre intérêt bien entendu n'engage point ces grands propriétaires à changer de système ; la législature doit avoir le pouvoir et trouvera, il faut l'espérer, le courage de remédier à un si grand mal.

Il est urgent de pourvoir à la vente de ces terres pour le paiement des taxes locales et municipales, et pour la réparation et l'entretien des chemins, dans les cas où le propriétaire est absent ou inconnu. Le délai de cinq ans accordé par les lois existantes est beaucoup trop long.

La plupart des patentes octroyant ces terres, celles surtout qui les octroyaient gratuitement pour des services plus ou moins constatés doivent contenir des conditions qui, si elles n'ont pas été remplies ou ne le sont pas après un certain temps, donnent lieu à la confiscation. C'est au gouvernement à veiller à ce que les conditions imposées soient remplies, et s'il n'y a pas de moyens suffisants de constater les faits ou de faire prononcer les sentences requises, une mesure devrait être prochainement introduite pour suppléer à de telles lacunes dans notre système administratif.

Les abus commis par certains seigneurs sont aussi

fortement signalés dans l'appendice. L'attention publique y a été attirée fréquemment depuis peu, et votre comité croit devoir se borner à signaler ces abus comme une des causes qui contribuent le plus puissamment à l'émigration ; certain qu'il est que la révision, si non l'abolition de la tenure féodale ne tardera pas à occuper votre honorable chambre.

Parmi les moyens de la troisième classe doivent figurer au premier rang l'instruction publique et l'amélioration de l'agriculture. Ce dernier objet sera toujours difficilement atteint, tant que le premier n'aura pas réussi complètement. Rien n'est donc si déplorable que les entraves qui sont mises de tous côtés au fonctionnement de la loi d'éducation, entraves que l'on cherche toujours à déguiser et à rejeter sur des vices ou des lacunes dans la loi, ou sur quelques défauts dans l'accomplissement des formalités prescrites de la part de ceux qui sont chargés de la mettre à exécution. Aucune loi, si parfaite qu'elle soit, ne saurait fonctionner sans le concours des populations, et surtout sans une détermination bien arrêtée de la part des autorités de la mettre en force. Ceux qui mettent des obstacles pour quelques motifs que ce soit à l'exécution d'une loi aussi nécessaire, sont bien coupables envers leur pays et retardent, autant qu'il est en eux, son avancement et sa prospérité. L'ignorance est la taxe la plus lourde qui puisse peser sur un peuple ; et la seule cause possible d'infériorité dans le siècle où nous vivons.

L'état stationnaire de l'agriculture, le peu d'énergie déployé dans quelques paroisses par les cultivateurs, a été indiqué comme une des causes de leur appauvrissement et de leur émigration. La province a encouragé l'établissement de sociétés d'agriculture pour chaque district et pour chaque comté, dont le principal but est d'exciter l'émulation par des primes et des concours annuels. De grands efforts ont aussi été faits par la société d'agriculture du Bas-Canada, pour la publication d'un journal d'agriculture. Ces moyens ont réussi dans de certaines proportions ; mais n'ont pas eu le degré d'efficacité qu'auraient des fermes-modèles établies dans

les diverses localités. Les prix des sociétés d'agriculture sont généralement remportés par ceux qui ont le moins besoin d'être encouragés, et d'ici à ce que l'instruction ait fait plus de progrès, les journaux d'agriculture n'auront qu'un nombre peu considérable de lecteurs. La démonstration pratique, l'exemple mis sous les yeux des cultivateurs est la seule chose qui puisse faire faire des progrès rapides. Déjà dans les localités où des personnes aisées et bien entendues ont fait des améliorations sur leurs terres, elles ont été imitées par leurs voisins en autant que les moyens de ceux-ci le leur permettaient.

Il est plus facile de persuader à nos cultivateurs de faire des changements dans ce qu'on appelle la *routine*, qu'on ne le croit généralement, pourvu qu'on s'en donne la peine et que l'on joigne l'exemple au précepte. Une juste défiance les empêche de se livrer à des expériences qui, vu leurs moyens, pourraient être ruineuses, si elles n'étaient pas suivies de succès ; mais ils ne sont pas non plus comme on se plaît à les représenter hostiles à toute amélioration. La preuve en est dans la promptitude avec laquelle ils adoptent, lorsqu'ils s'établissent dans les townships de l'Est et dans les Etats-Unis, la manière de cultiver des colons américains.

Les personnes riches ou aisées établies dans les campagnes, et particulièrement les curés, peuvent donc faire beaucoup pour le perfectionnement de l'agriculture. Votre comité croit ici devoir rendre un témoignage bien mérité à la mémoire d'un prêtre zélé et généreux qui, dans les diverses paroisses où il avait exercé son ministère, avait considérablement augmenté par ses efforts le bien-être de ses paroissiens, tant sous le rapport de l'agriculture que sous tous les autres : votre comité apprend d'ailleurs avec plaisir que l'exemple de feu le révérend M. Dufresne, a été suivi par un grand nombre de ses confrères.

C'est aussi le lieu pour votre comité de mentionner avec reconnaissance l'intérêt qu'a pris son excellence le gouverneur général, depuis son arrivée dans ce pays, aux diverses sociétés d'agriculture et du patronage libé-

ral et actif qu'il leur a donné ainsi qu'à toutes les autres sociétés philanthropiques, les encourageant lui-même de sa présence et de ses discours.

Le zèle manifesté depuis peu par tous les amis de l'agriculture pour cette belle cause engagera, votre comité l'espère, le gouvernement à s'occuper de cet important sujet plus encore que par le passé; et à prendre les mesures nécessaires pour l'établissement de fermes-modèles.

Parmi les nombreuses suggestions faites à votre comité pour procurer de l'emploi à la population surabondante, votre comité a remarqué celles qui ont rapport à l'établissement de manufactures et à la protection à accorder aux produits de l'industrie locale. Sans entrer dans la discussion des principes d'économie politique qui sont liés à cette question, votre comité remarque avec plaisir que d'importantes modifications dans ce but ont été faites et acceptées au projet de tarif, présenté à votre honorable chambre, à une autre époque de la session et qui est maintenant devenu loi. Votre comité ne saurait, non plus que votre honorable chambre, fermer les yeux sur le fait que le Bas-Canada, par sa position géographique, par ses besoins, par ses avantages naturels, est destiné ainsi que les états du nord de l'union américaine, à devenir un grand pays manufacturier; et tout ce qui pourra tendre à encourager l'établissement de manufactures locales, pourvu qu'on n'impose pas en même temps des limites trop étroites à nos relations commerciales, aura l'effet, non-seulement de retenir dans ce pays les bras et les capitaux qui s'en éloignent, mais encore d'y attirer ceux de l'étranger.

Le manque de manufactures locales, l'absence d'entreprises de travaux publics dans le Bas-Canada ont été signalés à plusieurs reprises par votre comité dans le cours de ce rapport, comme une des causes les plus actives de l'émigration, surtout pour les classes ouvrières.

La réalisation de quelques-uns, sinon de tous les projets ci-dessus exposés, surtout la prompte confection de ceux des chemins déjà commencés, alloués par la législa-

ture ou recommandés par le bureau des travaux publics, qui sont mentionnés dans la première classe des moyens recommandés, aurait, dans l'opinion de votre comité, un effet prompt et décisif, au moins pour bien des localités.

Une entreprise mentionnée fréquemment dans la presse et dans la législature, et à laquelle il est fait allusion dans les réponses annexées à ce rapport, consisterait dans la construction de docks et de bassins dans la rivière Saint Charles, à Québec, et dans l'amélioration du port de Québec. Si la province veut tirer parti de ses immenses travaux de canalisation, et profiter des nouvelles libertés commerciales que la métropole paraît disposer à lui accorder, en rappelant les lois de navigation, il deviendra nécessaire d'améliorer la navigation du Saint Laurent, au-dessous de Québec, et le port de Québec. Dans le cas où les vaisseaux de toutes les nations seraient admis dans ce port, il n'y a pas le moindre doute que cette dernière entreprise, loin d'être à charge à la province, ne lui soit au contraire très profitable.

Quant à ce qui est de l'émigration de la jeunesse instruite, votre comité, en indiquant les causes de cette émigration, croit avoir suffisamment indiqué les moyens d'y remédier, qui sont tous entre les mains du gouvernement.

Votre comité termine son rapport par la quatrième classe de moyens suggérés, ceux qui dépendent de l'impression à faire sur l'opinion publique. Si cette impression n'était pas déjà faite, les renseignemens que contiennent ce rapport et l'appendice suffiraient pour la créer.

Heureusement le clergé catholique du Bas-Canada a pris en main l'œuvre de la colonisation et saura y persévérer. Dans le même temps que le révérend M. Chiniquy commençait ses missions si louables en faveur de la tempérance, les révérends messieurs O'Reiley et Bédard donnaient l'élan à l'établissement des Canadiens sur les terres publiques.

La formation d'associations parmi les citoyens zélés, est un moyen sûr de succès, et votre comité doit surtout préconiser ce genre de société où les associés qui ont

des moyens et n'ont point le goût ou le temps d'aller défricher leurs terres eux-mêmes, avancent un capital à l'homme pauvre et industrieux, qui le rend en travail sur la terre de l'autre associé. Plusieurs pères de famille à leur aise sont entrés dans de semblables sociétés, et ont pris par là le moyen de procurer à leurs enfans des terres toutes défrichées, et cela sans grand trouble, et tout en aidant quelques uns de leurs compatriotes moins fortunés.

L'esprit d'association est tout puissant à l'heure qu'il est, et l'opinion publique une fois dirigée dans une bonne voie, triomphe de tous les obstacles.

Votre comité est persuadé que votre honorable chambre, en adoptant le plus promptement possible celles des suggestions ci-dessus qui sont les plus urgentes, et en leur accordant à toutes sa sérieuse considération, ne vienne en aide aux efforts spontanés d'un grand nombre de prêtres et de citoyens pour le succès d'une cause qui doit avoir l'assentiment et les vœux de tous les amis du pays, sans distinction de religion, d'origine ou d'opinion politique ; ce sujet étant heureusement un de ceux qui intéressent tellement le bonheur de tous, que tous les partis peuvent s'y rencontrer comme sur un terrain neutre, et y abjurer les haines et les discordes qui menacent de causer tant de mal à notre belle patrie.

Le tout néanmoins humblement soumis ;

PIERRE J. O. CHAUXEAU, *Président.*

J. C. TACHÉ.

C. F. FOURNIER.

R. CHRISTIE.

PIERRE DAVIGNON.

T. FORTIER.

F. LEMIEUX.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE,

J. P. LEPROHON, Greffier du Comité.

Vingt-neuf mai 1849



APPENDICE

DU

RAPPORT SUR L'EMIGRATION.

Le résumé des lettres des missionnaires, curés, et vicaires, dans le diocèse de Montréal, en réponse à la circulaire de l'évêque du dit diocèse, donne les informations qui suivent, relativement aux questions suivantes, proposées par votre comité.

Première Quest.—Avez-vous quelques données de l'importance de l'émigration qui, du Bas-Canada, se dirige vers l'étranger? *Rép.*—Il est difficile d'avoir des données certaines qui puissent faire juger du nombre des personnes qui émigrent à l'étranger; mais on a raison de le croire très considérable.

Seconde Quest.—Vers quelles régions se dirigent ces émigrés? *Rép.*—La plus grande partie de l'émigration se dirige du côté des Etats-Unis, surtout vers Chicago, St. Louis, et les environs; un grand nombre aussi se dirige vers les Illinois et le Wisconsin.

Troisième Quest.—A quelles classes appartiennent ces émigrés, et quel est le nombre comparatif des agriculteurs? *Rép.*—Le plus grand nombre des émigrants appartient à la classe ouvrière; environ un tiers appartient à la classe agricole.

Quatrième Quest.—Si vous ne pouvez pas ou n'avez pas donné de détails sur le nombre total des émigrés, veuillez donner les détails de votre localité? *Rép.*—Il paraîtrait

qu'il y aurait au-delà de mille familles qui auraient émigré depuis 4 ou 5 ans.

Cinquième Quest.—Quelle proportion de cette émigration appartient à l'origine française, et quelle proportion à l'origine britannique? *Rép.*—On peut dire que les neuf dixièmes des émigrants appartiennent à l'origine française, qui est la dominante dans le Bas-Canada.

Sixième Quest.—Pourriez-vous donner un état approximatif et comparatif de l'émigration des cinq dernières années, soit pour le pays en général, soit pour votre localité en particulier?—Même réponse qu'à la quatrième question.

Septième Quest.—Avez-vous voyagé dans les pays où se dirige cette émigration, et dans quel état y avez-vous trouvé les émigrés? *Rép.*—Plusieurs de ceux qui ont donné les réponses dont ce résumé est formé, ont voyagé dans les Etats-Unis. Ils y ont rencontré des canadiens dans un grand nombre des états. Ils en ont trouvé sur les *steamboats*, dans les carrières, les moulins, les manufactures; mais toujours, ou presque toujours, comme employés inférieurs.

Huitième Quest.—Dans quel état de moralité, de santé et de prospérité sont les canadiens qui émigrent chez l'étranger, et quels sont leurs emplois et moyens de subsistance? *Rép.*—On peut dire que plus des trois-quarts des canadiens qui sont aux Etats-Unis appartiennent à la classe ouvrière vivant au jour la journée, occupés dans les moulins, les fabriques, etc., le plus souvent comme simples manœuvres. Tous ceux qui voyagent dans les Etats-Unis y voient généralement les canadiens dans un état de dégradation vraiment humiliante pour notre pays. Quelques uns, à la vérité, puissent chez nos voisins des idées plus justes et plus larges sur l'agriculture, le commerce et le genre d'industrie auquel ils sont livrés; mais tous, ou presque tous, y vivent dans un état de démoralisation qu'on a peine à

imaginer et qui fait désirer qu'on avise au plutôt à prendre des mesures efficaces pour prévenir de si grand maux.

Neuvième Quest :—Pouvez-vous assigner les causes de cette émigration, et ces causes sont-elles les mêmes dans toutes les localités? *Rép* :—Ces causes sont nombreuses, surtout celles qui résultent des différentes situations de la vie, des vicissitudes du commerce, du manque de récoltes ces dernières années, des infortunes particulières, outre que nos troubles politiques ont commencé à tracer le chemin aux premiers émigrants : 1o. la grande diminution du commerce de bois, amenée par le défaut de protection de la part de la Métropole ; ce qui a ruiné plusieurs entrepreneurs et a fait tomber des établissemens considérables qu'alimentait ce commerce. 2o. L'inaction où se trouvent un grand nombre de jeunes gens qu'employait ce commerce, et qui, ne pouvant trouver des occupations qui leur donnent le même avantage, vont chercher fortune ailleurs. 3o. Le luxe qui se répand d'une manière déplorable dans nos campagnes où l'on a versé, avec une profusion qui ne s'est jamais vue en ce pays, des articles de manufactures étrangères qui nous sont inutiles pour la plupart, et surtout une quantité d'étoffes dont nos habitans pourraient se passer comme auparavant, en se contentant des objets de leur manufacture domestique. La propension à acheter des objets de luxe à crédit, provoquée par le nombre effrayant de ceux qui font aujourd'hui le petit commerce dans les campagnes, et qui, encouragés qu'ils sont par les lois qui les protègent, au préjudice de la société, et surtout par celle appelée le "*Bill des petites causes*," forcent par toutes sortes de moyens le débit de leurs marchandises, et endettent les pauvres cultivateurs et artisans de nos campagnes.—Ceux-ci ne pouvant s'acquitter sont poursuivis et ruinés. Ils tombent dans le découragement. et vont chercher fortune en pays étranger. 4o. L'état encore peu avancé de la science agricole ; le peu de progrès que font faire la plupart de nos sociétés d'agriculture qui, au lieu de di-

iger leurs efforts et d'employer les encouragemens qu'elles ont à leur disposition, vers les améliorations de première nécessité, copient, dans leur organisation et leurs moyens d'agir, ce qui se fait dans les pays bien différens du nôtre, et où l'agriculture est parvenue à un haut degré de perfection, voire même le luxe ou des causes indigènes ne nous permettent jamais d'atteindre. Des améliorations dans notre système d'agriculture augmenteraient considérablement le produit de notre sol, exigeraient un surcroît de travail, et par conséquent d'emploi pour les jeunes gens qui, trouvant près du toit paternel de quoi subsister, n'auraient plus l'idée de s'expatrier. Car il n'y a pas de peuple plus attaché à la famille et à leur pays que les canadiens-français. Il leur en coûte toujours de perdre de vue le clocher de leur paroisse ; et il a fallu le concours de nombreuses causes pour forcer un aussi grand nombre de canadiens à laisser leur pays.

50. Le peu de manufactures domestiques que nous avons, même pour les besoins de première nécessité, surtout de celles que l'on pourrait si facilement établir, au moyen de nos nombreux et excellents pouvoirs d'eau, et qui pourraient s'alimenter des matières brutes que le pays fournit en abondance, comme le bois, le fer, etc. Cette pénurie est due, il faut l'avouer, d'abord au manque d'esprit d'entreprise et d'association parmi notre population, mais que l'on pourrait peut-être attribuer aussi à l'abus du *privilege*, abus destructeur de toute industrie, et auquel le gouvernement devrait apporter remède. Combien de nos seigneurs de fiefs se sont refusés et se refusent encore tous les jours à l'établissement d'usines profitables et de manufactures utiles au pays, pour conserver exclusivement sans profit pour eux et pour le public, les nombreux pouvoirs d'eau dont ils sont propriétaires, et pour lesquels on leur offre des prix raisonnables.

Dixième Quest.—N'a-t-on pas représenté aux habitans des campagnes qu'un sort plus favorable les attend à l'étranger ? *Rép.*—Les habitans des campagnes ont sans doute été entraînés à émigrer par l'appât d'un sort

plus favorable, que des rapports mensongers leur faisaient espérer à l'étranger ; mais cette illusion s'est un peu dissipée dans plusieurs localités. Un certain nombre qui sont revenus, d'autres qui ont écrit à leurs familles, ont fait connaître le véritable état des choses qui est loin d'être aussi favorable qu'on voudrait le faire croire.

Onzième Quest.—Connaissez-vous des moyens de prévenir cette émigration ? *Rép.*—Les moyens de remédier à l'émigration se trouvent dans l'adoption de toutes les mesures propres à en détruire les causes, dont quelques unes sont indiquées dans la réponse à la neuvième question, en ajoutant que les Canadiens pourraient être employés plus qu'ils ne sont dans les travaux publics, où on ne voit ordinairement que des étrangers, depuis le premier employé jusqu'au dernier des manœuvres.

Douzième Quest.—Quelles sont les localités vers lesquelles on pourrait diriger la population surabondante de certaines paroisses ? *Rép.*—Les colonisations les plus parfaites sont celles qui sont les plus rapprochées du lieu d'où l'on tire les colons. Les Canadiens, comme il est dit à la réponse à la neuvième question, n'aiment pas à s'éloigner du lieu qui les a vus naître. Ainsi, il vaut mieux commencer les nouveaux établissements dans les townships les plus près des paroisses populeuses, et par la même raison, sur tous les points qui avoisinent les paroisses formées dans les seigneuries.

Treizième Quest.—Combien de personne dans votre localité ont exprimé le désir de s'établir sur des terres nouvelles ? *Rép.*—Il est bien difficile de répondre au juste à cette question ; mais ce dont l'on doit être bien persuadé, c'est que s'il y avait des terres à concéder d'un accès facile et à des conditions libérables et proportionnées aux moyens de notre population, il se trouverait dans chaque paroisse de ce district, un bon nombre de pères de famille, encore jeunes, ou de fils de fa-

mille qui iraient s'y établir. Un publiciste célèbre n'a-t-il pas dit que partout où il se trouvait des terres d'un accès facile, on trouvait en même temps des hommes, des femmes, des enfants pour les cultiver.

Quatorzième Quest.—Par quel moyen le gouvernement pourrait-il intervenir, afin d'empêcher cette émigration et favoriser l'établissement des terres incultes ?

Rép.—Les moyens préventifs que le gouvernement pourrait employer sont en partie indiqués dans la réponse à la neuvième question ; ainsi, qu'on accorde une prime encourageante aux marchands du pays qui auront les premiers des vaisseaux à eux appartenants, et avec lesquels on pourrait porter nos produits sur le marché qui nous sera le plus avantageux, puisque l'Angleterre nous a privés des droits protecteurs. Ce sera le moyen de raviver le commerce de notre bois, d'augmenter l'exportation de nos alcalis, de nos poissons, de nos huiles animales, etc. Nous y gagnerons, en outre, en faisant profit nôtre des frais d'importation et d'exportation, outre que nous commencerions à former par là une petite marine canadienne, où un grand nombre de nos jeunes gens trouveraient de l'emploi. Que l'on abroge les lois qui encouragent le petit commerce des campagnes au détriment de la société, commerce ruineux et démoralisateur pour les cultivateurs et les artisans. Que l'on encourage l'agriculture, en donnant aux sociétés une direction mieux proportionnée et mieux appropriée aux besoins actuels et immédiats du pays, un établissement de fermes-modèles, changeant et améliorant nos grains et graines de semence, la race de nos bestiaux, les machines et instruments aratoires. Que l'on facilite l'importation de tous ces objets, en les dégrévant des taxes qui en augmentent trop le prix pour le pauvre cultivateur. Que l'on encourage les manufactures domestiques dont on a parlé dans la réponse à la 9^{me} question. Que la législature supprime le *privilege exclusif* qui les repousse. Le bien public, les circonstances où nous nous trouvons, l'urgence de notre situation lui en fait un devoir nécessaire.

On sait qu'un gouvernement sage ne se doit jamais mêler directement du commerce et de l'industrie ; ce serait souvent les tuer, mais il faut les aider puissamment en les encourageant par des moyens indirects, et leur faire prendre un essor qu'ils n'auraient jamais eu sans son appui. Il ne s'agit quelque fois pour un gouvernement que de lever certains obstacles qui gênent les mouvements et les efforts spontanés du peuple agricole, industriel et commerçant, et celui-ci saura bien faire le reste.

Pardessus tout et en premier lieu il aurait fallu indiquer ce dont tout le monde est d'accord, l'*Education*. Rien ne doit être épargné pour cet objet devenu aujourd'hui plus que jamais indispensable. Il faut s'efforcer par toutes espèces de moyens de détruire les malheureuses impressions que des hommes remplis d'ambition et d'orgueil, ennemis dangereux de leurs compatriotes, ont répandu parmi la classe ignorante qu'ils ont exploitée, les uns pour en tirer de l'argent, et les autres pour se faire une honteuse popularité.

Quant à la dernière partie de la question, la réponse demanderait des développements qu'il serait présomptueux de présenter à une administration qui a déjà tant fait pour l'établissement des terres nouvelles. On pourrait peut-être observer cependant que le plus grand obstacle à lever serait les réserves de la couronne et du clergé. L'agglomération des familles qui se connaissent faciliteraient beaucoup les établissemens éloignés des lieux habités, parce que les Canadiens aiment la société et à s'entr'aider dans leurs travaux.

Que l'on encourage les nouveaux établissemens en donnant une prime au colon le plus laborieux, à celui dont les défrichemens seraient les mieux faits, et qui en tirera le meilleur parti. Cette prime ne pourrait-elle pas consister dans l'acquittance entière, partielle ou proportionnelle au prix restant dû par le laborieux et industriel colon sur sa terre.

Quinzième Quest.—Quelles sont les voies principales de communication que vous recommanderiez d'ouvrir pour cet objet, et, si vous en recommandiez, pouvez-vous estimer le coût probable ? *Rép* :—Il n'est guère facile de répondre à cette question. On pourrait cependant observer qu'il devient de plus en plus urgent d'avoir des voies publiques et faciles de communication dans la partie nord du district de Montréal, qui n'a encore que celle si coûteuse et si difficile de la rivière des Outaouais, et dont les habitans sont si éloignés du marché qu'ils ne peuvent disposer de leurs produits avec avantage. On pourrait peut-être manquer ici qu'un des plus grands obstacles à l'établissement de ces voies de communication, vient de ce qu'il y a entre les anciens et les nouveaux établissemens de grandes étendues de terre non occupées, dont les propriétaires sont inconnus pour la plupart, ou absents qui, par conséquent ne travaillent pas aux chemins. Il faudrait donc l'intervention du gouvernement pour faire occuper ces lots intermédiaires afin que les chemins en soient ouverts et entretenus.

Seizième Quest.—Croyez-vous la loi actuelle de voierei propre ou suffisante à l'établissement des townships, et si vous dites que non, avez-vous quelques réformes à suggérer ? *Rép* :—D'après ce que l'on connaît de ces lois, on pourrait les croire suffisantes, on pourrait peut-être observer que dans les townships et les nouveaux établissemens, il faudrait un pouvoir plus concentré et plus expéditif. Ceci pourrait être la matière de réglemens dans une loi sous une bonne administration municipale ; mieux appropriée à nos idées et à nos besoins que celle qui existe aujourd'hui.

Le résumé des lettres des missionnaires, curés et vicaires, dans le diocèse de Québec, en réponse à la circulaire de l'archevêque, donne les informations qui suivent, relativement aux questions précédentes, posées et transmises par votre comité.

A la 1^{re} et 2^{de}.—Au rapport des voyageurs avec qui ils ont eu relation, il appert qu'un nombre incalculable de familles se dirigent tous les ans vers l'union Américaine, et surtout dans les états de New-York, Vermont, Maine et Illinois.

A la 3^{me}.—Les émigrés appartiennent pour le tout à la classe des agriculteurs.

A la 4^{me} et 6^{me}.—

Paroisses	Personnes.	Familles.
De Lotbinière. . . .	40	
St. Casimir.	6	
St. Jean Port Joly.	25	
St. Joseph.		12 à 15
Ste. Marie, Beauce.		un grand nombre.
St. Grégoire.	130 l'an dernier.	8
Kingsey.		15
Baie du Febvre. . . .	12 par an.	
St. Elzéar.		quelques uns.
St. Roch des Aulnets	300 depuis 5 ans.	
Ste. Geneviève Ba-		
tiscan.	8	
St. Henry de Lauzon.	50 depuis 5 ans.	
Ste. Anne Lapoca-		
tière.	15	

Presque tous à l'origine française.

A la 7^{me} et 8^{me}.—Les émigrés, dans ces parties de l'union Américaine, sont dans l'état de moralité et de pauvreté le plus alarmant ; la presque totalité employée aux occupations les plus viles, et dans le dernier état de dégradation.

A la 9^{me} et 10^{me}.—La cause de l'émigration pour le plus grand nombre, est l'appât du gain, l'idée de faire

fortune sous le ciel qu'on se plaît à représenter plus protecteur ; pour d'autres, la cause de l'émigration est attribuée à la tyrannie des grands propriétaires contre lesquels, tous se recrient, et aussi au prix trop élevé de la concession des terres de la couronne.

N. B.—Le révérend M. Marquis, vicaire de St. Grégoire, fait les observations suivantes : “ On peut assigner plusieurs cause de l'émigration à l'étranger ; les deux principales sont la pauvreté et la difficulté de s'établir dans les townships. La pauvreté de nos gens a sa source dans les mauvaises récoltes et dans le manque d'ouvrage. Il serait superflu de parler ici des mauvaises récoltes, c'est un chapitre que tout le monde connaît suffisamment, sinon dans son principe, du moins dans ses conséquences ; le manque d'ouvrage est produit par la chute du commerce de bois et par l'introduction des moulins à battre ; un bon nombre de personnes employées tous les hivers dans les chantiers, sont demeurées sans ouvrage, et par suite sans moyens de vivre. Depuis quelque sept ou huit ans on promène dans nos campagnes des moulins à battre que l'on transporte de grange en grange, et moyennant lesquels on fait en 4 ou cinq jours l'ouvrage de 2 ou 3 mois ; une foule de pauvres qui gagnaient leur pain à cet ouvrage, sont maintenant désœuvrés et crèvent de faim. Fatigués de mener ici une vie misérable, sans espérance d'y rencontrer un avenir plus heureux, nos habitans se sont vus forcés d'abandonner le sol qui les a vus naître pour aller chercher ailleurs une existence que celui-là leur refusait. Ils se sont donc portés vers les townships dans le dessein de s'y fixer. Mais les difficultés qu'ils y ont rencontrées les ont mis dans la nécessité de passer à l'étranger. Les principaux obstacles qui s'opposent à l'établissement des canadiens dans les townships sont : 1° L'absence ou le mauvais état des chemins ; 2° le prix trop élevé des terres ; 3° les vexations exercées par les grands propriétaires ; 4° l'absence de personnes instruites parmi les colons.”

“ Pour avoir une idée de la misère extrême qu'éprouvent les colons dans un premier établissement par le manque de chemins, il suffit de remarquer que pendant huit mois de l'année ils sont obligés de transporter sur leur dos toutes les denrées et provisions dont ils ont besoin, et cela à travers des forêts plus ou moins embarrassées, à travers des savanes, où l'on enfonce jusqu'à la ceinture. S'ils ont ~~le~~ quintal de potasse à porter au marchand, un minot de blé à porter au moulin, 50 lbs. de sucre à porter au marché, il faut transporter cela à bras. Or pour un homme épuisé par le travail continu et pénible, et par un jeûne prolongé, c'est une tâche qui dépasse les limites des forces de la nature humaine.”

“ On pourrait citer en nombre les noms des personnes mortes à la suite de fatigues excessives éprouvées dans de semblables voyages.”

“ Que résulte-t-il de là? C'est que le colon ne se sentant pas la force de transporter ses effets au marché, ira les porter chez le marchand résidant à qui il les vendra à moitié prix, et qui en retour lui donnera des effets qu'il lui fera payer quatre fois leur valeur.”

“ Dans plusieurs localités, le gouvernement a fait ouvrir de grandes routes qui n'ont pas peu contribué à l'avancement des établissements dans les townships; mais depuis leur confection ces chemins n'ont été ni entretenus, ni réparés, ils sont dans un état affreux, si affreux que dans le juste milieu d'une route provinciale on a été obligé de retirer avec des perches des animaux du fond des bourbiers où ils s'étaient enfoncés; ceci est arrivé non pas une fois, mais cent fois. Le malheur est que le gouvernement, après avoir fait ouvrir des routes dans les townships, n'a pas pris des moyens efficaces de les faire maintenir en bon ordre.”

“ Quant au prix des terres, il est exorbitant; on les vend 10s. 15s. et jusqu'à 20s. l'acre. Au moins il semble que le colon pourrait espérer d'en être quitte à ce

prix ; mais non, ce n'est pas tout. Lorsque trompé par les fausses promesses du grand propriétaire il aura défriché 10 à 12 arpens de sa terre, on l'invitera poliment à venir passer contrat. Le grand propriétaire commence par se réserver bois, pierre, mines, cours d'eau, plus, le droit de passage sur la terre vendue en tout temps de l'année ; il indique à l'acquéreur le moulin où il devra porter son grain ; il laisse à la charge de l'acquéreur tous les frais publics et les frais de voisinage ; et après tout cela il lui cède sa terre pour 15 à 20s. l'acre. Si le colon ne se sent pas le courage de se soumettre à ce qu'on exige de lui, il n'a pas d'autre alternative que de plier bagage et de songer à transporter ailleurs ses pénates. Il le fera en effet ; mais avant de tenter un nouvel établissement sur une terre où il peut raisonnablement craindre les mêmes inconvénients, il ira goûter de la vie chez l'étranger. Personne ne peut y trouver à redire. Certains autres propriétaires refusent absolument de vendre leurs terres ; ils attendent que les terres voisines soient établies, afin d'exiger pour les leurs un prix plus élevé."

" L'absence de personnes instruites, surtout de missionnaire parmi les colons est encore un grand obstacle aux progrès de la colonisation. Les colons généralement sont peu instruits ; ils sont peu en état de lutter contre les harpies qui les dévorent ; rien n'est plus facile que de les duper ; c'est une suite nécessaire de leur ignorance. S'il n'y a pas au milieu d'eux une personne désintéressée qui puisse les protéger, ils pourront difficilement échapper aux pièges que leur tendent de toutes parts la cupidité et l'intérêt personnel."

" On a persuadé aux colons que chez les américains on fait fortune à bon marché. En effet un jeune homme sobre et économe peut, en assez peu de temps, se former une jolie bourse. On leur paie de \$20 à 30 par mois ; le malheur est qu'ils gagnent beaucoup et dépensent beaucoup. Les plaisirs, le luxe et la débauche

absorbent en quelques semaines le fruit des labeurs d'une année entière."

N. B. M. Marquis a voyagé dans la plupart des parties de l'union.

A la 9^{me} et 10^{me}.—M. le missionnaire de Kingsey à répondu : " Cette émigration, je crois, a deux causes générales pour toute la province, et plusieurs causes locales. 1^{re} cause générale,—la différence des salaires aux Etats-Unis et en Canada,—la 2^{de} : le manque de manufactures et d'ouvrage pour la classe ouvrière qui n'a point d'aptitude pour l'agriculture ; cette classe est nombreuse, même dans les campagnes ; et aussi, le manque de terres à ouvrir dans les seigneuries, quant à ma localité, c'est une manie pour la jeunesse d'aller dans les *pays d'en haut*. C'est une véritable épidémie qui se contracte. Beaucoup partent pour dire qu'ils ont voyagé. La pauvreté est aussi une grande cause d'émigration des familles, et le défaut d'emploi dans cette localité,—on a souvent représenté aux habitans de ma localité qu'un sort meilleur les attend à l'étranger."

A la 11^{me} :—M. Marquis, d'accord avec l'expression de la plupart des messieurs, auteurs des lettres dont il est fait ici un résumé à cette dernière question, dit que : " pour prévenir l'émigration il faut placer les colons dans une position supportable. Et pour parvenir à ce but il faut 1^o ouvrir des chemins à travers les principaux townships, que l'on se propose de livrer à la colonisation : 2^o pourvoir d'une manière efficace à l'entretien de ces chemins. Suivant moi, le moyen le plus convenable serait d'établir des barrières de péages sur toutes les routes provinciales, en attendant que les terres qui les bordent soient occupées ; car on ne peut pas espérer raisonnablement que le gouvernement après avoir fait faire les chemins, se chargera encore de les entretenir ; 3^o mettre un terme à la tyrannie des grands propriétaires en les obligeant à concourir aux travaux publics, en annulant les contrats excessivement onéreux par eux dictés, et en les mettant dans l'obligation de concéder ou

vendre leurs terres. 4° J'ajoute que pour les colons catholiques il faut trouver des moyens de fixer des missionnaires parmi eux pour les encourager et diriger leurs travaux. Pour le colon catholique le missionnaire est une nécessité, surtout dans l'origine d'un établissement ; il est le seul homme qui puisse lui rendre gratuitement d'immenses services. Le gouvernement, s'il a à cœur le succès de la colonisation, comme on ne peut en douter, devrait aider le missionnaire à se fixer au pluvite parmi les colons, non pas en sa qualité de *prêtre catholique*, mais comme chef de colonie. Le sacrifice de quelques piastres ou de quelques arpens de terre serait bientôt récompensé par les progrès rapides de cette belle œuvre de la colonisation."

A la 12^{me} et 13^{me}.—Des centaines de familles seraient disposées à s'établir sur les terres nouvelles. Pour les habitans des paroisses en bas de Québec, ils préféreraient de choix le Saguenay, mais il faudrait étendre au-delà du 1^{er} janvier 1850, le délai accordé pour la vente à un chelin l'acre.

Les habitans des paroisses au-dessus de Québec, se dirigeraient vers les townships de l'Est.

A la 15^{me}.—Réferez aux lettres de Messieurs Marquis, Bédard, Délage et Griffith, qui accompagnent le présent résumé.

A la 16^{me}.—Par-tout la loi de voirie est trouvée insuffisante et vicieuse.

Réponse de Messire J. B. A. Ferland, directeur du collège de Nicollet, aux précédentes questions qui lui ont été transmises :—

“ Je ne puis offrir de remarques sur les quatre premières questions qui regardent le pays en général. Les

observations que j'ai à soumettre se rapportent principalement au district des Trois-Rivières, et à une partie du district de St. François."

A la 5^{me}.—La race britannique ne formant, d'après le recensement de 1844, qu'un quart de la population du district des Trois-Rivières, son mouvement est à peine perceptible. Dans ce district, l'on peut regarder l'émigration comme se recrutant presque entièrement dans les rangs de la population franco-canadienne.

A la 7^e, 8^e, 9^e et 10^{me}.—Parmi les causes de l'émigration, quelques unes sont particulières à certaines classes d'émigrés, tandis que d'autres sont communes à toutes les classes. Les causes générales sont: 1^o. la pauvreté actuelle du pays; 2^o la difficulté d'y former de nouveaux établissements agricoles. Ces deux causes, par plusieurs points, se touchent et s'appuient l'une sur l'autre. C'est un fait reçu de tous, le Bas-Canada, depuis deux ou trois ans, est plus pauvre qu'il ne l'avait été depuis un demi-siècle. Le numéraire a disparu; le crédit est nul; les propriétés foncières sont grevées d'hypothèques; la banqueroute est l'ordre du jour; le commerce est mort et l'agriculture menace de le suivre dans la tombe. Que nous reste-t-il donc? Les manufactures? elles ont été étouffées en embryon. L'exploitation des forêts, elle a hâté la ruine du pays. Ce qui nous reste, je vais le dire; c'est la pauvreté, c'est le regret d'avoir suivi une fausse route; c'est peut-être l'avenir avec l'espérance. Nos pères ont pu vivre dans l'aisance. Les seigneuries leur offraient des terres en abondance; les redevances envers les seigneurs étaient nominales; en dépit d'un mauvais système de culture, le sol vierge reproduisait au centuple les grains qui lui avaient été confiés. Au lieu d'épuiser ses forces et de perdre ses mœurs dans les chantiers, une jeunesse vigoureuse se livrait aux travaux de la campagne. Le luxe était encore inconnu, on achetait peu d'objets importés de l'étranger; à la population rurale suffisaient les toiles et les étoffes faites au pays. Le commerce,

à la vérité, n'était pas brillant, les *shin-plasters* et la loi des banqueroutes n'existaient pas encore. Mais on voyait de l'argent; les objets de première nécessité ne manquaient pas et coûtaient peu. Aussi les Canadiens vivaient heureux, fortement attachés à leur patrie, et n'éprouvant pas le besoin d'émigrer chez leurs voisins, les Bostonnais. Le pauvre comme le riche avait sa part de soleil, et trouvait les moyens de se nourrir, de se chauffer, de se vêtir; c'était le siècle des préjugés où l'on regardait comme possible d'être sasisfait du simple nécessaire. Devenus supérieurs en lumières, nous avons changé tout cela. La génération actuelle a vu commencer l'ère brillante du commerce, elle peut aujourd'hui en contempler la fin et en savourer les douceurs.

“ Plus le Canada importera de marchandises étrangères, et plus il sera riche. Créons de nouveaux besoins; le désir de les satisfaire donnera l'impulsion au commerce, et nous forcera de produire des objets d'exportation.” Tels étaient les rêves de nos Smith et de nos Say au petit pied. “Vive le commerce,” crièrent nos économistes; “vive le commerce,” répéta la vieille Angleterre, dont les immenses dépôts regorgeaient de marchandises de rebut. Ne pouvant les placer ailleurs, elle profita de l'occasion pour en inonder le Canada. Le commerce marcha au pas accéléré; mais c'était un commerce fébrile et contre nature. En même temps un luxe effréné, des habitudes ruineuses s'introduisirent dans les hautes classes, et de là descendirent rapidement jusque dans les derniers rangs de la société. En retour de ses envois le Canada ne pouvait offrir à l'Angleterre que son crédit et un peu de blé. Aussi le bilan des échanges étant constamment contre lui, il dut chercher de l'argent pour conserver son honneur commercial. Afin d'en obtenir, le commerçant s'endetta auprès des banques, l'homme de profession grossit ses mémoires, l'employé du gouvernement fit doubler son salaire, le cultivateur engagea ses récoltes futures, et hypothéqua ses terres. Sur ce dernier, seul producteur retombait de plus la charge de solder les dépenses de toutes les autres classes.

Ici le tableau se rembrunit. Epuisées par une culture qui demande toujours sans rien remettre, les anciennes terres ne donnent plus que de chétives récoltes, à peines suffisantes à nourrir le travailleur. Ouvrir d'autres terres dans les seigneuries est presque impossible, car les nouvelles concessions sont entourées de rentes et de réserves écrasantes pour le censitaire. Inutile de songer aux townships ; les mignons du pouvoir qui se les sont partagés veulent échanger leurs contrats contre de l'or. D'ailleurs ils ne peuvent y souffrir des Canadiens-Français.

En temps de disette, comment le cultivateur acquittera-t-il des dettes contractées dans des années d'abondance ? Il est à remarquer, en effet, que nos compatriotes se sont plongés dans des dettes, alors qu'ils avaient les plus magnifiques récoltes.

“ Eh bien ? l'Angleterre a besoin de bois ; les vastes forêts du Canada s'étendent devant vous ; exploitez-les, et vous paierez vos dettes.” Les spéculateurs reçoivent des avances d'argent, et ouvrent des chantiers où la partie la plus vigoureuse de la population agricole va perdre le goût de la culture. Depuis le lac Temiscaming jusqu'au lac St. Jean, tous les affluents du St. Laurent lui envoient leur tribut sous la forme d'innombrables, d'interminables trains de bois. Après quelques années, les marchés sont encombrés ; le bois ne se vend plus ; spéculateurs et travailleurs roulent ensemble dans l'abîme de la banqueroute.

“ Voilà le tracé de la route que nous avons faite ; commerce échevelé, luxe, dettes, banqueroute, misère et émigration. Il est grandement temps de “ virer de bord,” et de faire voile dans une autre direction. En vérité on aurait peine à reconnaître en nous les enfans de ces Canadiens dont le général Murray disait après la conquête : “ *They are a prudent and frugal race of men.*”

La seconde cause générale de l'émigration est la difficulté de fonder de nouveaux établissements agricoles. Ici encore je ne m'occuperai que du district des Trois-Rivières et de celui de St. François. Entre le St. Laurent et les frontières des Etats-Unis, les terres cultivables peuvent se partager en trois zones, courant parallèlement au fleuve sur une longueur de 20 à 25 lieues.

La 3^{me} la plus rapprochée du St. Laurent, renferme les seigneuries où il reste encore quelques terres à prendre. Sous le gouvernement français, les seigneurs étaient à peu près des agents de la couronne, chargés d'appeler des colons dans leurs districts respectifs, et de leur concéder des terres à un taux presque nominal. Le droit de mouture, et les lots et ventes formaient le gros des revenus seigneuriaux. Depuis, les choses ont grandement changé. S'attribuant sans condition aucune la propriété du fonds, les seigneurs ne concèdent plus qu'à des taux élevés, et avec des réserves nombreuses. La conséquence naturelle de ce changement est que les jeunes gens n'osent prendre des terres à ces conditions, lorsqu'ils voient nombre d'anciens propriétaires, succombant sous le poids des redevances seigneuriales, disposer à vil prix de leurs fonds pour aller s'établir en pays étranger.

La 2^e zone qui joint les seigneuries a une largeur de 12 à 15 lieues. Partagée entre un petit nombre de grands propriétaires, elle est devenue le domaine du monopole. On y exploite le travailleur avec une patience, avec une intelligence admirables, et lorsqu'on a recueilli sa dernière sueur, lorsqu'on lui a arraché son avant dernier haillon, on le renvoie aux seigneuries, ou on le rejette vers les Etats-Unis. Libre à lui d'aller, à la tête de sa famille, grossir la tourbe des mendiants canadiens-français.

Des grands propriétaires, les uns demeurent inconnus et se tiennent cois, jusqu'à ce que des défrichements

étendus aient été faits sur leurs domaines. Ils se montrent alors ; et heureux le défricheur, si en lui enlevant le fruit de son travail, on ne le force pas à quelques larges compensations. D'autres se font connaître et trop bien connaître, par la longueur de leurs contrats de concessions. Ceux-ci vendent, mais moyennant une douceur de 15 à 20 chelins l'acre. A ce prix ils se contentent de réserver tout bois de sciage, carrières, mines, sites de moulins, chemins pour s'y rendre, etc., etc. Aussi au bout de quelques années de lutte contre la forêt, écrasé par de telles conditions, le pauvre colon est forcé de remettre sa terre à demi-ouverte.

Plusieurs propriétaires enfin ne veulent ni concéder, ni vendre, ni travailler, ni payer de contribution. Ils attendent que leurs malheureux voisins se soient appauvris à ouvrir des chemins, à faire les travaux de voisinage, à bâtir des ponts, à construire des maisons d'école, à élever une chapelle. Jusque là, leurs vastes propriétés demeureront des nuisances publiques. Impossible de les contraindre à payer les taxes locales, à fournir du découvert, à creuser les fossés communs, à entretenir les routes ; car ils ont mille moyens de se mettre à l'abri des poursuites en justice. Et quand ils seraient condamnés, la législation ne permet la vente de leurs terres qu'après le laps de cinq longues années. En somme, cette région présente à l'homme de travail, désappointement, découragement, misère, et pour terme de ces maux, émigration.

La 3^e zone s'étend depuis ces lieux de désolation jusqu'à la frontière. C'est cette partie que le patriotisme des ministres vient d'ouvrir à la population surabondante des seigneuries. Puissent-ils réussir à y attirer et à y fixer nos compatriotes. Contre la mise en œuvre du projet ministériel se dressent d'immenses difficultés. Entre les anciens établissements et ces townships s'interpose le domaine du monopole qui ne peut fournir de secours au hardi pionnier de la civilisation. Rejeté à 25 lieues du St. Laurent, celui-ci devra se sou-

mettre pendant longtems à des privations sans nombre. S'il a besoin d'une pioche, d'un quintal de farine, d'une botte de paille, il aura à parcourir 15 à 20 lieues pour se procurer ces objets. De là, perte de temps, fatigue, épuisement, et par suite, découragement. Telle sera sa situation, tant que les monopoleurs n'auront pas amélioré la condition du territoire qu'ils gardent inculte et inhabité. Aussi sur cent jeunes gens partis pour ces lieux, l'automne dernier, quatre-vingt dix sont revenus dégoutés des nouveaux établissements et rêvant l'émigration.

Aux causes générales de l'émigration canadienne se rattachent des causes particulières qui agissent immédiatement sur chaque catégorie d'émigrants. Les émigrants peuvent se diviser en quatre classes, composées ainsi que suit :—

1°. Classe, très-nombreuse : familles réduites à l'indigence, soit par le malheur des temps, soit par la paresse, l'ivrognerie ou l'incurie de leurs membres. Elles vont aux états du nord, mendier ou remplir les fonctions les plus viles. Dans certaines villes du Maine, du New-Hampshire, du Massachusett, leur réputation est telle qu'un honnête homme n'oserait s'y dire Canadien ; causes d'émigration particulières à cette classe : la *faim* ; la *nudité*, et trop souvent la *soif*.

2°. Classe, très-nombreuse : jeunes gens qui vont gagner de l'argent dans les états du nord. Leur dessein, en partant, est de revenir au Canada pour y acheter ou y ouvrir des terres. Beaucoup d'entre eux finissent par se fixer chez nos voisins. Quelques uns s'engagent chez des cultivateurs, d'autres font de la brique, ou sont employés dans les manufactures de Lowell et de Manchester. Causes particulière d'émigration. Rareté du numéraire en Canada et haut prix des terres.

3° Classe : jeunes gens qui ont reçu de l'instruction. Trouvant toutes les professions libérales envahies par

de nombreux aspirants, ils émigrent vers le Missouri et la Louisiane, dans le but de tirer parti de leurs talents et de leur instruction. St. Louis et la Nouvelle-Orléans renferment bien des individus de cette classe. Ils réussissent toujours, lorsqu'ils sont sobres et industrieux. *Cause particulière d'émigration.*—Le petit nombre et l'insuffisance de carrières ouvertes à la jeunesse instruite du pays.

4^e Classe ; nombreuse et importante, constituant le nerf et la richesse d'un pays :—cultivateurs aisés, chargés d'une nombreuse famille.—Beaucoup d'excellents pères de familles, ne voulant pas permettre à leurs enfants de se réfugier dans les villes, ou d'aller travailler dans les manufactures des Etats-Unis, s'occupent de leur procurer des établissements. Inutile de songer à en obtenir à termes faciles dans le Bas-Canada. Ils vendent leurs propriétés et avec le prix de leur terre, ils fourniront à leurs enfants des établissements au milieu des fertiles prairies du Wisconsin, de l'Illinois, ou de l'Iowa. *Cause particulière d'émigration.*—Difficulté d'obtenir des terres dans le Bas-Canada.

A la 11^e et 14^e.—Connaissant les causes de l'émigration, il est facile d'indiquer les remèdes propres à guérir cette plaie qui ronge les entrailles de la patrie. La sagesse de nos législateurs saura les découvrir, puisse-t-elle trouver des médecins qui aient la volonté et le courage de les appliquer !

Toute fois, s'il m'était permis d'offrir mon humble avis à nos hommes d'état, sur cette importante question, voici ce que je leur dirais, après avoir demandé pardon de la liberté : “ Messieurs, vous avez été appelés à remettre la patrie dans les voies de la prospérité ; votre tâche est difficile. Le gouvernement est aux portes de la banqueroute ; le commerce est anéanti ; la population appauvrie, effrayée, va demander du pain et du repos à une terre étrangère. Sauvez la patrie en faisant renaître la confiance à son avenir. Rétablissez l'ordre dans les finan-

cés publiques. L'on a gaspillé les deniers du peuple, épargnez, réduisez les salaires exorbitans ; mettez à la retraite les employés inutiles ; diminuez les frais de législation. Il y a 30 ans, les lois coûtaient 40 louis, la pièce ; aujourd'hui on ne peut en obtenir une seule à moins de £400, quoique les nouvelles ne valent pas plus que les anciennes. Ramenez-les à l'ancien taux, et pendant une seule session de la législature vous aurez gagné au pays plus de £30,000. Assainissez le commerce ; rétablissez l'équilibre entre les importations et les exportations. J'allais ajouter : proscrivez le luxe et l'intempérance. Mais, non ; Messieurs Mailloux et Chiniqy s'en chargeront. Du moins prêtez leur secours dans leur noble et patriotique croisade.

Ce n'est pas encore le bout de votre tâche. La providence a libéralement départi au Canada trois sources de richesse ; *l'homme, la terre et l'eau*. Je ne dis rien de *l'air*, parce que les moulins-à-vent ne sont pas destinés à faire fortune en ce pays. Je passerai aussi sous silence le *feu*, qu'il convient de laisser à la disposition des forgerons et des propriétaires de machines à vapeur.

Eh ! bien, Messieurs, vous avez entre les mains trois élémens de prospérité ; faites-les servir à l'avantage commun, vous aurez donné le coup de mort à l'émigration désastreuse des dernières années et vous aurez mérité les bénédictions de vos compatriotes.

L'homme des contrées septentrionales est actif et propre au travail. Cependant, dans notre pays, des milliers de bras demeurent inoccupés, ou sont forcés d'aller chercher de l'ouvrage à l'étranger. Voulez-vous les employer ? la terre et l'eau vous fourniront les moyens d'utiliser ces agents de production. Favorisez la pêche et le commerce côtier, dans le golfe St. Laurent ; établissez une école de navigation et le Canada produira des marins remarquables, comme il en produisait

autrefois. Par là vous créerez une marine provinciale. Les rivières vous offrent des forces motrices, à un montant incalculable. Emparez-vous de ces forces ; employez-les dans les fabriques, que vous encouragerez en laissant entrer en franchise les articles bruts propres à les nourrir, et en taxant les objets de manufacture étrangère quand ils pourront être produits ici avec avantage. L'eau vous aura ainsi fourni les moyens d'occuper utilement la moitié des bras maintenant condamnés à l'oisiveté.

La terre emploiera les autres. Exploitez vos belles forêts, mais exploitez-les sagement ; ne les livrez pas à des spéculateurs qui mangent en herbe le pain destiné à nourrir vos enfants.

L'agriculture n'échappera pas à votre sollicitude, car l'agriculture est la nourriture des peuples. Vous instruirez, vous éclairerez le cultivateur en établissant des fermes-modèles. Vos livres ne le feraient pas dévier de sa vieille et ruineuse routine ; tandis qu'il comprendra et imitera les procédés que ses yeux auront suivis et vus réussir.

Il importe aussi de faire disparaître les obstacles opposés aux progrès de l'agriculture par un infâme monopole, et de prouver que vous ne sacrifierez pas l'avenir du pays pour satisfaire la cupidité de quelques individus. Vous avez offert les terres de la couronne à des prix accessibles aux bourses les plus minces ; mais les domaines inutiles des seigneurs et des grands propriétaires interdisent l'accès à ces terres. Engagez ces hommes à vous imiter, et la forêt se convertira en champs fertiles, propres à nourrir une nombreuse population. Le simple bon sens suffira pour le convaincre, que leurs intérêts individuels souffriront, si par des prétentions excessives ils chassent les colons qui s'offrent à donner de la valeur à la terre, pourvu qu'on leur permette d'y vivre et d'y élever leurs familles. S'ils demeurent sourds à ces conseils de la prudence, il reste

des moyens de les amener à la raison. Nous ne demandons pas de lois à la Proudhon ; au contraire, nous souhaitons que justice soit rendue à tous et contre tous.

Lorsque la couronne s'est dessaisie de ses droits territoriaux en faveur des seigneurs et des grands propriétaires, dans l'intérêt de l'agriculture, elle leur a sans doute imposé certaines conditions à remplir. Que le devoir de faire observer ces conditions retombe, non sur le pauvre travailleur, dont le riche se rirait ; mais sur le gouvernement protecteur naturel du faible. Si l'on a oublié de stipuler ces garanties en faveur du colon, donnez lui au moins les moyens de forcer le grand propriétaire à ouvrir ses chemins, et à payer les taxes locales. Quand le possesseur est insaisissable, permettez un recours contre ses fonds, non pas après 5 ans, mais au bout de 3 mois. Un délai de 5 années est un déni de justice ; car 5 années sont la vie ou la mort d'un nouvel établissement.

De plus, comme ces grandes réserves de terres incultes sont une nuisance publique, la législature possède évidemment le droit de les frapper d'une taxe qui serait un léger dédommagement pour le tort causé aux intérêts généraux du pays.

Si vous appliquez les remèdes, Messieurs, sagement, mûrement, comme vous pouvez le faire, nos compatriotes demeureront volontiers sur le sol paternel pendant cette essai ; ils ont encore quelques années de misère au service de la patrie. Mais si vous manquez de courage ou d'habileté dans ce moment décisif, dans 50 ans on ne trouvera plus de Canadiens-Français qu'aux bords du Missouri, et du Mississipi.

Réponses de Messire C. Marquis, prêtre, vicaire de St. Grégoire, aux questions précédentes qui lui ont été transmises, annexées à la *circulaire de l'Archêvêque de Québec.*

1^{er} Les voyageurs rapportent que l'on trouve, en grand nombre, des familles canadiennes établies dans la partie des états qui avoisine la frontière.

2o. Vers toutes les parties de l'union américaine, mais surtout vers celles qui avoisinent la frontière.

3o. Ceux de notre localité appartiennent tous à la classe des agriculteurs.

4o. Huit familles ont laissé St. Grégoire, l'année dernière, pour aller s'établir dans les états; avant cette époque, les jeunes gens seulement avaient songé à l'aisser la place. Environ 130 ou 140 d'entr'eux sont absents de la paroisse, chaque année, pour travailler parmi les Américains. Le plus grand nombre revient après quelques années d'absence. Car, s'il est vrai de dire que le Canadien aime son clocher, la chose est encore plus vrai lorsqu'il s'agit d'Acadiens.

5o. Ils sont tous Candaiens-Français.

6o. Le nombre de jeunes gens qui ont laissé la paroisse pour aller aux Etats-Unis, est à peu près le même pour chacune des cinq dernières années; mais le mal de l'émigration ne s'est emparé des familles que l'année dernière seulement; et si la perspective que présente la colonisation ne promet pas d'avantages réels, on doit s'attendre à ce qu'un nombre considérable abandonnent leur sol natal pour aller chercher ailleurs une subsistance qu'ils ne peuvent trouver ici.

7^o. Oui : j'en ai rencontré jusque dans la Virginie. Il y a des gens de St. Grégoire dans l'état du Missouri, aux Montagnes Rocheuses, et on peut dire dans tous les Etats du nord, je les ai trouvés dans un état d'infériorité désolante. Il y a 15 jours, il nous est arrivé un homme qui avait laissé la paroisse il y a 28 ans. Pendant ce temps il a couru *Frique* et *Mérique* (comme ils disent) et n'a pas amassé un seul denier pour ses vieux

jours. Cette semaine nous avons reçu des nouvelles d'un autre homme parti de la paroisse il y a 20 ans ; il est malade et réduit à la dernière misère. il est au crochet de la charité publique ; ce sont deux exemples entre mille.

8°. Leur principal moyen de subsistance est de servir comme journalier, soit chez des particuliers, soit dans les manufactures ; quelques uns apprennent des métiers ; d'autres ont su par leur industrie, se créer une certaine aisance, et font honneur au nom canadien ; malheureusement c'est le très petit nombre ; l'ignorance qui règne généralement parmi-eux sera toujours un obstacle à leur avancement.

Les Canadiens sont généralement recherchés par les Américains pour leur intelligence, leur activité et leur franchise naturelle. Lorsqu'ils ne séjournent pas trop longtemps parmi eux, ils conservent assez bien les principes d'honnêteté et de vertu qu'ils ont reçus dans leur enfance. Il n'en est pas de même de ceux qui résident plusieurs années dans ces lieux. Une fois qu'ils ont fait connaissance avec la langue anglaise, une révolution complète s'opère dans leur moralité. N'étant pas en état d'occuper un rang honorable dans la société, ils se tiennent avec des personnes de la dernière classe, ils contractent les habitudes les plus vicieuses et les plus dégradantes, telles que la coquinerie, la débauche et l'ivrognerie. Ils sont employés aux travaux les plus durs ; ils ont bientôt épuisé leurs forces et ruiné leur santé ; ils s'accordent à dire qu'ils vivraient dans l'aisance s'ils travaillaient ici comme ils le font chez les Américains.

9° On peut assigner plusieurs causes de l'émigration des Canadiens à l'étranger ; les deux principales sont la pauvreté et la difficulté de s'établir dans les townships. La pauvreté de nos gens a sa source dans les mauvaises récoltes et dans le manque d'ouvrage. Il serait superflu de parler ici de mauvaises récoltes, c'est un chapitre que tout le monde connaît suffisamment, sinon dans ses conséquences. Le manque d'ouvrage est produit

par la chute du commerce de bois et par l'introduction des moulins à battre. Un bon nombre de personnes employées tous les hivers dans les chantiers, sont demeurées sans ouvrage, et par suite sans moyens de vivre. Depuis quelques 7 ou 8 ans on promène dans nos campagnes des moulins à battre que l'on transporte de grange en grange, et moyennant lesquels on fait en 4 ou 5 jours l'ouvrage de 2 et 3 mois; une foule de pauvres qui gagnaient leur pain à manier le fléau, sont maintenant désœuvrés et crèvent de faim; fatigué de mener ici une vie misérable, sans espérance d'y rencontrer un avenir plus heureux, nos habitants se sont vus forcés d'abandonner le sol qui les a vus naître pour aller chercher ailleurs une existence que celui-là leur refusait. Ils se sont donc portés vers les townships dans le dessein de s'y fixer. Mais les difficultés qu'ils y ont rencontrées les ont jetés dans le découragement, et les ont mis dans la nécessité de passer à l'étranger.

Les principaux obstacles qui s'opposent à l'établissement des Canadiens dans les townships, 1° l'absence ou le mauvais état des chemins; 2° le prix trop élevé des terres; 3° les vexations exercées par les grands propriétaires; 4° l'absence de personnes instruites parmi les colons. Pour avoir une idée de la misère extrême qu'éprouvent les colons dans un premier établissement par le manque de chemins, il suffit de remarquer que pendant huit mois de l'année ils sont obligés de transporter sur leur dos toutes leurs denrées et leurs provisions, et cela à travers des savanes où l'on enfonce jusqu'à la ceinture, si on a eu le malheur de manquer la racine qui sert de pavé. S'ils ont $\frac{1}{2}$ quintal de potasse à porter au marchand, un minot de blé à porter au moulin, 50 lbs. de sucre à porter au marché, il faut transporter cela à bras. Or pour un homme épuisé par un travail continu et pénible et par un jeûne prolongé, c'est une tâche qui dépasse la limite des forces de la nature humaine. On pourrait citer en nombre les noms de personnes mortes à la suite de fatigues excessives éprouvées dans de semblables voyages.

Que résulte-t-il de tout cela ? C'est que le colon ne se sentant pas capable de transporter ses effets au marché, ira les porter chez le marchand résident, à qui il vendra à moitié prix ; et qui en retour lui donnera des effets qu'il lui fera payer quatre fois leur valeur.

Dans plusieurs localités, le gouvernement a fait ouvrir de grandes routes qui n'ont pas peu contribué à l'avancement des établissements dans les townships, mais depuis leur confection, ces chemins n'ont été ni entretenus, ni réparés ; ils sont dans un état affreux, si affreux que dans le juste milieu d'une route provinciale, on a été obligé de retirer avec des perches des animaux du fond des bourbiers où ils s'étaient enfoncés ; ceci est arrivé, non pas une fois, mais cent fois. Le malheur est que le gouvernement après avoir fait ouvrir des routes dans les townships, n'a pas pris de moyens efficaces de les faire maintenir en bon ordre.

Quant au prix des terres, il est exorbitant ; on les vend 10s. 15s. et jusqu'à 20s. l'acre ; au moins il semble que le colon pourrait espérer d'en être quitte à ce prix, mais non ; ce n'est pas tout. Lorsque trompé par les fausses promesses du grand propriétaire, il aura défriché 10 à 12 arpens de sa terre, on l'invitera poliment à venir passer contrat. Le grand propriétaire commence par se réserver bois, pierre, mines, cours d'eau, plus le droit de passage sur la terre vendue, en tout temps de l'année ; il indique à l'acquéreur le moulin où il devra porter son grain, il laisse à la charge de l'acquéreur tous les frais publics et les frais de voisinage : et après tout cela il lui cède sa terre pour 15s. à 20s. l'acre. Si le colon ne se sent pas le courage de se soumettre à ce qu'on exige de lui, il n'a pas d'autre alternative que de plier bagage et de songer à transporter ailleurs ses pénates. Il le fera en effet : mais avant de tenter un nouvel établissement sur une terre où il peut raisonnablement craindre les mêmes inconvénients, il ira goûter de la vie chez l'étranger. Personne ne peut y trouver à redire.

Certains autres propriétaires refusent absolument de vendre leurs terres, ils attendent que les terres voisines soient établies, afin d'exiger pour les leurs un prix plus élevé.

L'absence de personnes instruites, surtout de missionnaires parmi les colons, est encore un grand obstacle aux progrès de la colonisation. Les colons généralement sont peu instruits, ils sont peu en état de lutter contre les harpies qui les dévorent; rien n'est plus facile que de les duper; c'est une suite nécessaire de leur ignorance. S'il n'y a pas au milieu d'eux une personne désintéressée qui puisse les protéger, ils pourront difficilement échapper aux pièges que leur tendent de toutes parts la cupidité et l'intérêt personnel.

A la 10^{me}.—Oui: on leur a persuadé que chez les Américains on fait fortune à bon marché. En effet un jeune homme sobre et économe peut en assez peu de temps se former une jolie bourse. On leur paie de \$20 à \$30 par mois; le malheur est qu'ils gagnent beaucoup et dépensent beaucoup. Les plaisirs, le luxe et la débauché absorbent en quelques semaines le fruit des labeurs d'une année entière.

A la 11^{me}.—Pour prévenir cette émigration, il faut placer le colon dans une position supportable; et pour parvenir à ce but il faut: 1^o ouvrir des chemins à travers les principaux townships que l'on se propose de livrer à la colonisation; 2^o pourvoir d'une manière efficace à l'entretien de ces chemins. Suivant moi, le moyen le plus convenable serait d'établir des barrières de péage sur toutes les routes provinciales, en attendant que les terres qui les bordent soient occupées; car on ne peut pas espérer raisonnablement que le gouvernement après avoir fait faire les chemins, se chargera encore de les entretenir; 3^o mettre un terme à la tyrannie des grands propriétaires, en les obligeant à concourir aux travaux publics; en annulant les contrats excessivement onéreux par eux dictés, et en les mettant dans

l'obligation de concéder ou vendre leurs terres; 4^o j'ajoute que pour les colons catholiques il faut trouver des moyens de fixer des missionnaires parmi eux pour encourager et diriger leurs travaux. Pour le colon catholique, le missionnaire est une nécessité, surtout dans l'origine d'un établissement; il est le seul homme qui puisse lui rendre gratuitement d'immenses services. Le gouvernement, s'il a à cœur le succès de la colonisation, comme on ne peut en douter, devrait aider le missionnaire à se fixer au plutôt parmi les colons, non pas en sa qualité de *prêtre catholique*, mais comme *chef de colonie*. Le sacrifice de quelques piastres ou de quelques arpens de terre serait bientôt récompensé par les progrès rapides de cette belle œuvre de la colonisation.

A la 12^{me}.—Pour St. Grégoire, Aston, Bulstrode et Wendover, réuniraient toutes les conditions désirables.

A la 13^{me}.—200 au moins.—Il serait à souhaiter qu'il y eut un agent dans St. Grégoire ou dans le voisinage.

A la 13^{me}.—Même réponse qu'à la onzième.

A la 14^{me}.—Un chemin partant de l'angle sud-ouest de la seigneurie de Bécancour, dans la paroisse de St. Grégoire, traversant le township d'Aston en suivant la grande ligne Godfroy jusqu'à la rivière Nicolet, ou au moins jusqu'au 12^{me} rang, de là se détournant vers le nord-est pour traverser Bulstrode et se réunir à la route provinciale qui traverse le 10^{me} rang de Stansfold. Ce chemin donnerait une issue plus courte aux habitans des Bois-Francs. Il traverserait plusieurs circuits d'excellentes terres dans lesquelles on aurait bientôt formé une couple d'excellentes paroisses. Il ne coûterait certainement pas plus que la route provinciale qui traverse Somerset et Stansfold.

A la 15^{me}.—Les grands propriétaires sont, par le fait, exempts de tous frais de voisinage et de travaux pu-

blics ; en outre, bon nombre d'entre eux refusent de vendre leurs terres à des conditions raisonnables ; le moyen le plus court comme le plus infaillible de porter remède aux abus énormes qui existent, c'est d'imposer une taxe de 3 ou 4 sous sur chaque acre de terre inculte dans les townships. Il faudrait obliger les propriétaires de terres incultes à faire enregistrer chez le greffier du conseil municipal ou chez l'agent du gouvernement pour telle localité, leurs noms ou ceux de leurs agens, le lieu de leur résidence et les numéros des lots de terre qu'ils possèdent. Il faudrait réduire de cinq ans à trois mois le délai accordé aux grands propriétaires, à l'expiration duquel seulement on peut faire exécuter les jugemens portés contre eux, pour le recouvrement des cotisations, etc., etc. Autoriser les cours à faire vendre le bois, puis le fonds de la terre ensuite si le propriétaire ne paie pas le montant de sa part de cotisation pour les travaux publics, ou ne contribue pas au frais de voisinage.

A la 16^m.—N'étant pas au fait de tout ce qui concerne cette loi de voirie, je ne suis pas en état de faire de suggestions plus détaillées sur ce sujet.—Les missionnaires des townships pourront vous satisfaire plus amplement que je puis le faire.

St. Grégoire, 21 mars 1849.

Réponses de Messire P. J. Bédard, prêtre, missionnaire de Kingsey, aux questions précédentes qui lui ont été transmises, annexées à la *circulaire de l'Archevêque de Québec*.

A la 1^{re}.—Les données que j'ai sur l'importance de l'émigration du Bas-Canada, sont qu'elle est considérable au dire des voyageurs qui vont aux Etats-Unis par le chemin de Stanstead. Les familles qui arrivent-là,

surtout dans la morte-saison de l'hiver, sont en si grand nombre qu'elles ne peuvent trouver de logemens et sont obligées de s'entasser les unes avec les autres dans les mêmes maisons, et souvent dans des hangards.

A la 2^{me}.—Les familles vont communément vers les manufactures de Manchester et Lowell; les jeunes gens prennent différentes directions.

A la 3^{me}.—La plupart à la classe des journaliers, si l'on excepte beaucoup d'enfans de bonnes familles qui laissent des parens à l'aise. Ils quittent des terres à demi ouvertes. Leur manque d'énergie pour le plus grand nombre les rend incapables de continuer leurs établissemens. Ils n'ambitionnent qu'un pain gagné à la journée. Cette réponse souffre d'heureuses exceptions.

A la 4^{me}.—Je ne puis parler que pour ma localité. Le nombre des émigrés est grand chaque année. Il part, tous les ans, plus de 15 familles qui reviennent pour la plupart après 1, 2, 3 ans et plus, d'absence. Quant à la jeunesse, j'ose dire qu'il en émigre plus de la moitié, dont les 2/3 à peine reviennent.

A la 5^{me}.—Presque tous d'origine française, je ne connais pas l'émigration des autres peuples.

A la 6^{me}.—Je ne puis répondre.

A la 7^{me}.—Non, jamais.

A la 8^{me}.—Je parlerai d'après des personnes qui ont vécu dans ces localités, et d'après ce que j'ai sous les yeux.

Les Canadiens à l'étranger sont dans un état mercenaire, dans les *factories*, aux travaux publics; chez les particuliers qui leur paient de hauts salaires qu'ils savent bien gagner. La continuité du travail épuise leur vigueur. Ils meurent jeunes ou sont perdus d'in-

firmités avant l'âge. La plupart de ceux qui reviennent rapportent une santé ruinée. Leurs hauts salaires leur donnent moyen de vivre au large et ordinairement ils en profitent. Mais chaque soir pour ainsi dire voit la fin du produit du labeur du jour ; en somme ils sont pauvres.

Leur moralité est ce qui souffre davantage. Le défaut d'éducation du très grand nombre les place dans une infériorité dégradante, et les fait rougir de leur nationalité. Force donc est pour eux de singer leurs maîtres. Mais en bons singes ils ne savent qu'en contrefaire les grimaces, ils ne peuvent atteindre au naturel. Ils en prennent les défauts sans en contracter les vertus, en se dépouillant de ce qu'ils ont de meilleur chez eux. Ils affectent leur indépendance sans en prendre l'esprit public, ce qui les rend égoïstes et seulement égoïstes. Ils ont la large conscience du Yankee, sans en avoir la générosité. Ils secouent tout frein religieux, et sous ce rapport ils dépassent de beaucoup les libertés américaines ou leur indifférence.

Le moral de la famille est aussi bien grièvement affecté. Les enfans sont indépendans des parens qui n'ont plus l'autorité de les reprendre, ni de les instruire. Le lien conjugal a aussi changé de forme. Ce qui n'est qu'une habitude de mœurs chez l'Américain dégénère en vice chez le Canadien, son hôte. La femme devient plus indépendante de son mari, qui ne voit en elle qu'un instrument nécessaire dans la famille, dont il dispose pour ainsi dire, à son gré, au lieu de la regarder comme une autre partie de lui-même, comme un ministre, une seconde autorité après lui. Elle n'a point de part à ses projets ni à ses confidences. Il a pour elle toute l'indifférence Yankee, sans en avoir les soins.

A la 9^{me}.— Cette émigration, je crois, a deux causes générales pour toute la province, et plusieurs causes locales. La 1^{re} cause générale est la différence des salaires aux Etats-Unis et en Canada ; la 2^{de} le manque de

manufactures et d'ouvrage pour la classe ouvrière qui n'a point d'aptitude pour l'agriculture ; cette classe est nombreuse, même dans les campagnes ; et aussi le manque de terres à ouvrir dans les seigneuries et la difficulté d'aller dans les townships environnant les seigneuries.

Quant à ma localité, c'est une manie pour la jeunesse d'aller dans les *pays d'en haut*, c'est une véritable épidémie qui se contracte. Beaucoup partent pour dire qu'ils ont voyagé. la pauvreté est aussi une des grandes causes de l'émigration, spécialement des familles, et le défaut d'emploi dans cette localité.

A la 10^{me}.—Oui et souvent.

A la 11^{me}.—Le grand moyen serait de favoriser la colonisation sur quelque point du pays qu'elle se fasse, mais de préférence, je crois, dans les townships de l'Est. Le grand point est de savoir la manière efficace de favoriser cette colonisation. Je donne mon opinion particulière fondée sur le peu d'expérience que j'ai acquise. A mon avis il faudrait, 1^o donner les terres à bon marché et à rente pendant un certain temps ; 2^o encourager les manufactures et le commerce dans les nouveaux établissemens ; 3^{me} établir un système convenable de voirie, 4^{me} pourvoir au support de la religion et de l'éducation ; 5^{me} réprimer la cupidité rapace des grands propriétaires.

Je dis 1^o donner les terres à bon marché et à rente ; 4s. l'acre ne serait pas un prix exorbitant, s'il n'était exigé comptant, mais laissé à constitut, à rente pour au moins 12 à 15 ans, avec des termes faciles de paiement au bout du temps. Ce prix serait à la portée de tout le monde et donnerait beaucoup de facilité pour ouvrir sa terre à celui qui aurait quelque argent en main ; et un homme laborieux et industrieux pourra aussi vivre et rencontrer ses affaires ; 2^o encourager les manufactures, etc., de toute nécessité il faudrait des moulins

de toute espèce, des fonderies, etc ; qui les établira ? le moyen de les encourager ? je laisse au public à en décider. Quant au commerce, cet objet est de la première importance. Il faudrait dans chaque township au moins un magasin approvisionné de tout ce qui est nécessaire dans un nouvel établissement, pour le manger, le vêtement, le travail, des instrumens, etc., etc. Avec une potasserie pour acheter des colons les cendres et le *salse* en échange des choses nécessaires à la vie qu'on leur laisserait à des prix aussi modérés que possible. Par ce moyen on arrêterait la traite des spéculateurs de toute espèce, véritable fléau dans un nouvel établissement. Une potasserie ne serait pas suffisante. Je pourrais faire avoir des perlassiers à toute demande qui me serait faite. Le magasin devrait faire quelques crédits au colon pour être payé en produits ; 3° établir un système convenable de voierie. Le gouvernement à déjà déboursé à pure perte des sommes considérables pour ouvrir des communications, lesquelles, faute d'entretien, sont devenues impraticables après peu d'années. Pour obvier à cet inconvénient, il faudrait des chemins à barrières dont le revenu servirait à l'entretien des chemins. Je parle des chemins longs sur les terres incultes, tels que ceux qui font communiquer les townships avec les seigneuries. Réparer ceux déjà ouverts, en ouvrir à la demande des intéressés dans les localités, y mettre des barrières ou encore mieux des ponts de péage sur les grandes rivières, au lieu de ces embarcations incommodes qui retardent le voyageur et ne peuvent faire le service un quart de l'année. On a calculé qu'il faudrait £2,000 à £3,000 pour réparer le chemin du port St François, (de la compagnie) et faire les ponts dont le revenu annuel ne serait pas moins de £400 pour les deux, en donnant pour taux celui qu'on paie aux banques. C'est un cas pour tout. 4° Pourvoir au support de la religion. Il est à regretter qu'il ne soit point au pouvoir de la législature ni du gouverneur d'accorder les 200 acres de terre demandés dans chaque township contenant une population catholique, pour le soutien du missionnaire. Et pourtant la chose

aurait des conséquences heureuses; ça serait donner un grand élan à l'émigration vers les townships inhabités, si le gouvernement pouvait, conjointement avec les autorités ecclésiastiques, assurer le peuple que le prêtre l'y accompagnera. Le prêtre est d'absolue nécessité pour la prospérité d'un nouvel établissement. C'est lui qui est l'âme de tout. Car les personnes instruites y sont rares; et là où il faut tout créer pour donner l'impulsion à une société, il faut une personne de tête qui jouisse de la confiance publique et qui puisse se sacrifier. Le prêtre réunit tous ces titres. Dans un nouvel établissement il est impossible que le peuple seul soutienne le prêtre; c'est au gouvernement à y pourvoir; quant à l'éducation, je n'entre pas dans le mérite de la question; elle est jugée. 5° Réprimer la cupidité des grands propriétaires, ceci regarde les townships vendus sous patentes, ou plutôt donnés. Depuis plus d'un an, on a beaucoup parlé sur les papiers publics de la rapacité des grands propriétaires des townships, on n'a pas dit certes le dernier mot. Il est encore bien des exactions inconnues qu'il serait plaisant de divulguer; mais nos hommes politiques en savent assez long pour prendre l'affaire à cœur. C'est un point difficile. Espérons que leurs lumières et leur sagesse ne leur feront pas défaut.

A la 12^{me}.—J'indiquerai les townships de Horton, Simson, Wendover, Warwick, qui appartiennent à des particuliers, inconnus pour la plupart, ou du moins inactifs à dessein, je crois; Walton et la plus grande partie indiquée dans l'agence des townships de l'Est.

A la 13^{me}.—Plus de vingt familles ont manifesté ce désir; et j'ai ouï dire que beaucoup de jeunes gens à l'étranger se proposaient de revenir pour prendre des terres.

Voilà les idées que j'ai au sujet de la colonisation dont le comité s'occupe. Il serait à désirer que l'on portât aussi quelque attention aux townships déjà éta-

blis, aujourd'hui la proie des grands propriétaires, et qu'on apportât remède au mal indiqué.

Réponses de Messire Delage, prêtre, curé de la paroisse de l'Islet, aux questions précédentes qui lui ont été transmises, annexées à la *circulaire de l'Archevêque de Québec*.

Monseigneur,

N'ayant reçu que la semaine dernière, par l'entremise de votre grandeur, les questions adressées par un comité de la chambre au sujet de l'émigration, je profite du premier moment libre pour y répondre. Je regrette que les nombreuses occupations du carême ne me permettent pas de donner à ces questions toute l'attention désirable, ni de prendre toutes les informations dont j'aurais besoin pour satisfaire au désir du comité. Je me bornerai donc aux quelques réponses et réflexions suivantes :—

Je ne saurais, faute de renseignements suffisans, répondre d'une manière satisfaisante aux 1^{re}. 2^{de}. 3^{me}. 7^{me}. et 16^{me}. questions.

Aux 4^{me}. et 5^{me}.—Je réponds qu'à ma connaissance il n'y a qu'une famille appartenant à l'origine française, et un jeune homme aussi canadien-français qui aient émigré aux Illinois l'automne dernier.

A la 6^{me}.—Que pendant les cinq dernières années, il n'y a eu, à proprement parler, aucune émigration de mes paroissiens à l'étranger. Il n'y a eu que quelques jeunes gens en petit nombre qui sont allés pour gagner quelque argent aux Etats-Unis, et qui en sont revenus bientôt.

Aux 9^{me} et 10^{me}.—Que dans mon opinion, la principale cause d'émigration de nos compatriotes aux États-Unis, a été la difficulté de se procurer des terres nouvelles, jointe à la succession non interrompue des mauvaises récoltes dans les anciens établissemens, et à l'espoir d'un climat plus doux, d'une culture plus facile, et de récoltes plus abondantes dans le pays vers lequel ils émigrent, et que certains rapports, peut être un peu exagérés, leur ont fait envisager sous un point de vue très favorable. Et si j'en avais le loisir, je signalerais spécialement le défaut d'enseignement agricole qui laisse le cultivateur canadien suivre une vieille routine dont le sol est plus que fatigué. Je dirais aussi le peu d'encouragement donné jusqu'ici à l'agriculture, dont, à mon avis, la législature ne s'est pas suffisamment occupée.

Aux 11^{me} et 14^{me}.—Le moyen qui me semble le plus efficace pour arrêter l'émigration, serait de procurer des terres de la couronne aux conditions les plus avantageuses possibles, et surtout de procurer des voies faciles de communications. Et, s'il était possible, une loi qui, en prévenant tout monopole, favoriserait les sociétés de défrichemens sur les nouvelles terres.

A la 12^{me}.—Que le Saguenay me paraît être la localité où pourrait être dirigée le plus avantageusement la population de nos paroisses d'en bas, au sud comme au nord du St. Laurent; d'abord parce qu'il n'y a aucune localité où il soit possible d'établir une population tant soit peu nombreuse en arrière des dites paroisses, et que par conséquent, il serait trop dispendieux de procurer des voies de communication à une population disséminée sur une plus grande étendue de terrain; et ensuite, parce qu'il est assez facile de se transporter de nos paroisses au Saguenay, dont la fertilité des terres et les avantages du climat sont connus de tout le monde. Si la facilité de transport était encore augmentée par la construction des quais qui sont depuis si long-

temps demandés par notre population, je suis convaincu qu'avant peu d'années, la surabondance de la population de nos paroisses gagnerait le Saguenay en masse.

A la 13^{me}.—Que sur la proposition que j'avais faite à mes paroissiens de former avec quelques autres paroisses une société pour défricher des terres au Saguenay, 140 personnes se sont immédiatement présentées pour aller s'y établir, mais alors on se flattait d'avoir les terres à 1s. l'acre. Depuis que nous avons appris que le gouvernement devait les vendre 2s. l'acre après le 1^{er} janvier 1850, l'empressement de nos colons s'est beaucoup ralenti, malgré les avantages de crédit qu'offre le gouvernement. Je crains même que près de la moitié de ceux qui s'étaient d'abord fait inscrire, n'en soit empêchée par cette augmentation du prix des terres, et que la plupart ne retournent leurs regards vers les Etats-Unis, d'où ils les avaient détournés un instant par les espérances que je leur avais données. Car quoique l'émigration ne soit presque pas encore commencée pour ma paroisse, il en était fortement question au moment où j'ai détourné l'attention de mes paroissiens en leur parlant du Saguenay.

A la 15^{me}.—Que les voies principales de communication que je croirais devoir recommander pour faciliter l'établissement des terres du Saguenay, serait une route depuis Chicoutimi, traversant toute la péninsule jusqu'au Lac St. Jean, l'amélioration du chemin pratiqué par les habitans du Saguenay depuis Chicoutimi jusqu'à Ste. Agnès, et de là en arrière des montagnes des Eboulemens jusqu'à St. Urbain; et des quais de distance en distance, le long de la rive sud du St. Laurent, afin d'établir une communication plus facile par le moyen des steamboats qui voyagent entre Québec et Chicoutimi, ce qui relierait toutes nos paroisses avec ces deux postes importans. Quant au coût probable de ces améliorations je ne saurais rien en dire.

Réponses de J. N. Bossé, écuyer, avocat, de la cité de Québec, aux questions précédentes qui lui ont été transmises.

A la 1^{re}.—Je crois que les comtés de Bellechasse, de l'Islet, de Kamouraska, et la ville de Québec sont les seules parties de ce district d'où il s'est fait une émigration qui mérite l'attention du gouvernement.

A la 2^{de}.—Les émigrés qui laissent la ville de Québec, étant presque tous des ouvriers, s'arrêtent dans les premières villes des Etats-Unis où ils trouvent de l'emploi ; ceux de la campagne étant presque tous cultivateurs, cherchent les terres fertiles et vont généralement s'établir dans l'état des Illinois où les terres paraissent être à bon marché, et où il y a déjà un grand nombre de Canadiens.

A la 3^{me}.—Je réfère à ma seconde réponse.

A la 4^{me}.—Il m'est impossible de dire au juste le nombre de personnes qui ont laissé la ville de Québec, l'année dernière pour aller s'établir aux Etats-Unis. Je le crois cependant considérable, car malgré le grand nombre d'*habitans* que le manque de récolte a engagé depuis environ trois ans à vendre leurs terres pour venir s'établir à la ville, le nombre des électeurs n'a augmenté que bien peu depuis quatre ans. Quant à la campagne, je sais que la seule paroisse du Cap St. Ignace a fourni l'année dernière 205 personnes à l'émigration qui se dirige vers les Illinois.

A la 5^{me}.—Tous les émigrés que j'ai connus étaient d'origine française.

A la 6^{me}.—Ayant l'année 1847, je n'ai pas connais-

sance que des *habitans* de ce district aient émigrés aux États-Unis, au moins en nombre un peu important.

A la 7^{me}.—Je n'ai jamais voyagé dans l'état de l'Illinois vers lequel se sont dirigés presque tous les émigrés de la campagne, mais d'après plusieurs lettres que j'ai lues des Canadiens qui y sont établis, je crois qu'ils sont très bien ; car tous s'accordent à se féliciter d'avoir laissé le Canada, et ils invitent d'une manière très pressante leurs parens et leurs amis à vendre leurs propriétés pour aller les rejoindre, en leur donnant les espérances les plus flatteuses du pays où ils sont.

A la 8^{me}.—Je ne puis rien ajouter à ce que j'ai dit dans ma septième réponse.

A la 9^{me}.—Tous les constructeurs de vaisseaux de Québec ont fermé leurs chantiers le printemps dernier ; car ceux qu'ils avaient expédié en Europe n'avaient rapporté que cinq louis par tonneau, de sorte que les ouvriers employés annuellement à la construction de 50 à 70 vaisseaux sont demeurés sans ouvrage.

Peu de journaliers ont été employés au chargement des vaisseaux, car cet ouvrage, depuis que les matelots sont retenus à bord, se fait presque tout par les équipages.

La dépréciation des affaires commerciales a arrêté la construction des nombreuses bâtisses qui avait été commencées depuis les deux grands incendies de Québec ; l'exportation du bois a été moindre l'année dernière que les années précédentes, les ouvriers employés à la préparation qu'il subit avant l'embarquement ont aussi souffert ; le nombre de cette classé qui n'avait pas

d'ouvrage est venu grossir les milliers d'indigens qui souffraient déjà ; aussi un grand nombre d'eux a laissé Québec aux approches de l'hiver pour aller aux Etats-Unis ; voilà, je crois les causes de l'émigration qui a eu lieu, l'automne dernier de Québec.

Quant à l'émigration des campagnes, elle a sa cause dans un mal plus ancien, mais qui pourrait, je crois, être arrêté.

Il n'y a pas une personne qui connaisse ce district, qui n'ait été frappé en descendant de Québec jusqu'à la Rivière-du-Loup, de la subdivision des terres. Toutes les paroisses de cette partie du pays sont défrichées depuis au-delà de quatre-vingts ans, la lisière de terre en bois debout qui reste en arrière des seigneuries a été concédée par les propriétaires des premières concessions, et est soigneusement conservée par eux pour leur usage. Quelques mille jeunes gens ont cherché un débouché dans les pêcheries du golfe, où ils sont employés pendant l'été, et le reste s'est établi dans les premières concessions, en subdivisant les vieilles terres ; de là cette multitude d'emplacemens qui bordent les deux et trois premières concessions du fleuve et ce morcèlement de tous les anciens biens ; de là aussi la diminution des richesses des habitans de cette côte qui avaient généralement quatre ou six arpens de terres de front, pendant que les propriétaires actuels n'ont généralement qu'un arpent de front et quelquefois moins. Dans les paroisses de St. Jean Port Joli, de l'Islet et de St. Roch des Aulnets, autrefois si riches, on n'y trouverait pas, je crois, vingt habitans ayant un ancien bien de quatre arpens.

Tant que les bonnes récoltes ont duré, ces petites terres ont pu suffire aux besoins de leurs propriétaires, mais depuis environ dix ans le blé a manqué ; pas une des paroisses de cet endroit n'a récolté pour nourrir la

la moitié de sa population qui s'augmente chaque année. Elles n'avaient aucun débouché pour le surcroît qui existait depuis longtemps, car les terres en arrière des seigneuries leur étaient à peu près interdites, de sorte qu'il a fallu sortir du pays ; c'est dans ces circonstances que deux ou trois habitans riches ont été voir des parens qu'ils avaient dans l'état des Illinois.

Les rapports avantageux qu'ils ont fait se sont immédiatement répandus dans toute cette côte, et 205 individus, d'une seule paroisse, comme je l'ai dit ci-haut, sont partis l'année dernière pour les Illinois.

D'après les transactions dont j'ai entendu parler, je crois que l'émigration sera bien grande cette année ; malheureusement se sont les habitans les plus aisés qui vendent leurs propriétés et emportent avec eux le peu de *numéraire* qui restait dans ces paroisses. Si le mal continue il deviendra certainement irréparable.

A la 10^{me}.—Ne connaissant pas cette partie des Etats-Unis, je ne puis pas dire s'il y a exagération dans ce qu'en rapportent les habitans qui y sont établis, mais si la fertilité du sol et la douceur du climat sont telles que je l'ai oui dire par des personnes respectables, les émigrés canadiens seront infiniment mieux dans leur nouvelle patrie qu'ils ne le sont dans celle qu'ils abandonnent.

A la 11^{me}.—Il serait un peu tard pour paralyser l'idée d'émigration qui est répandue dans les comtés que j'ai mentionnés, beaucoup émigreront, certainement, mais je crois qu'en ouvrant un chemin dans chacune des paroisses des trois comtés que je viens de mentionner, pour pénétrer sur les terres de la couronne, jusqu'à la ligne américaine, et en disposant sans délai des superbes terres qui s'y trouvent, l'émigration prendrait cette direction, et l'idée d'aller aux Etats-Unis disparaîtrait dans peu d'années.

A la 12^{me}.—Comme je l'ai dit dans ma dernière ré-

ponse, c'est sur les terres incultes de la couronne qu'il faudrait attirer cette population, qui est sur le point d'échapper au pays.

Trois à quatre lieues de chemin en arrière de chaque paroisse suffiraient, pour une première année ; dès que ceux qui se proposent d'émigrer connaîtront qu'ils peuvent s'établir près de leurs parents, ils abandonneront l'idée d'aller en pays étranger. Il serait bien difficile de préciser le nombre de personnes qui se proposent d'émigrer l'été prochaine aux Etats-Unis, mais comme je l'ai déjà dit ci-haut, il sera certainement bien grand ; je connais personnellement plusieurs habitants qui ont vendu leurs terres et attendent l'ouverture de la navigation pour partir.

Pas une seule personne ne m'a exprimé le désir de s'établir sur les terres de la couronne, car il n'a jamais été connu que le gouvernement voulût donner les moyens d'y pénétrer, mais je crois que ces terres seraient immédiatement achetées, s'il y avait des chemins pour s'y rendre, et je citerai un seul fait à l'appui de cette opinion.

Le respectable curé de Kakouna a trouvé moyen d'obtenir des terres du gouvernement, en arrière de la seigneurie de la Rivière-du-Loup, qui comprend la paroisse de Kakouna.

A partir du fleuve, en gagnant l'intérieur, il y a maintenant neuf concessions d'établies ; les cinq dernières l'ont été depuis environ dix ans, et pas un seul individu de Kakouna ne fréquente les pêcheries du golfe, quoique cette paroisse soit à 25 lieues plus près de Gaspé que ne l'est l'Islet.

A la 14^{me}.—Je crois que quelques mille louis dépensés dans les paroisses où le mal est plus grand suffiraient pour cette année ; la vente des terres qui se ferait à mesure que les chemins avanceraient, donnerait

plus qu'il ne faudrait pour continuer ensuite et pour rembourser les premières dépenses, le gouvernement retirerait dans peu d'années de grandes sommes d'un territoire immense, qui ne lui rapporte rien, bien que ces chemins seraient coûteux, car à la hauteur des terres, à environ sept à huit lieues du fleuve, il y a des montagnes et des savanes ; ils sont cependant praticables ; les habitans de l'Islet en ont ouvert un qui va jusqu'à la Rivière St. Jean, et qui est bon en hiver ; en partant de la hauteur des terres, jusqu'à la ligne américaine, les terres paraissent magnifiques.

Tant que le gouvernement n'ouvrira pas des chemins pour pénétrer sur ces terres, jamais elles ne seront défrichées, jamais la population qui habite les seigneuries ne pourra les faire à ses frais, car elle s'appauvrit tous les ans.

Je crois que l'on pourrait faire des changemens avantageux à ce système.

Réponse du révérend Monsieur C. Chiniquy, aux questions précédentes qui lui ont été transmises par le greffier du susdit comité spécial.

A la 2^{de}.—Elle se dirige vers les états limitrophes du Canada, mais plus particulièrement vers Chicago.

A la 3^{me}.—Les émigrés sont généralement des habitans cultivateurs qui, forcés de vendre pour payer leurs dettes, vont chercher fortune ailleurs.

A la 4^{me}.—Les renseignemens que j'ai pris dans mes missions dans toutes les campagnes du district de Montréal, et dans une partie de celui de Québec, me portent à croire que le nombre des émigrés d'origine française aux Etats-Unis est plutôt au-dessus de cent mille qu'au dessous.

A la 5^{me}.—Je n'ai fait d'observation que sur la population canadienne-française, mais je suis porté à croire que la population d'autre origine émigre dans une bien moindre proportion.

A la 6^{me}.—Je ne crois pas qu'il soit émigré moins de 70,000 Canadiens depuis 5 ans.

A la 7^{me}.—Je me suis rendu par le côté américain jusqu'au Détroit.—Partout j'ai rencontré un grand nombre de Canadiens, et la plus grande partie m'a paru dans l'état le plus déplorable, sous le rapport de la fortune comme sous celui de la morale.

A la 8^{me}.—Les Canadiens aux Etats-Unis sont généralement employés aux plus vils travaux dans les manufactures,—se font charretiers ou journaliers.

A la 9^{me}.—Les causes en sont diverses, mais la plus générale et la plus déplorable est le crime commis par le gouvernement d'avoir cédé à quelques agioteurs les terres qui auraient dû appartenir au peuple ; cette émigration n'aurait certainement pas eu lieu si on eut encouragé plutôt les jeunes gens à se diriger vers les townships. Les abominables injustices de certains seigneurs ne sont pas pour rien dans cette émigration. Je pourrais nommer des seigneuries où le seigneur refuse de concéder les terres à des taux raisonnables, et d'où les jeunes gens émigrent la rage au cœur, de se voir refuser des terres où ils pourraient vivre si heureux auprès de leurs familles et dans la patrie.

A la 10^{me}.—Les émigrés envoient des milliers de lettres à leurs amis et parens en Canada, où les avantages de l'émigration sont exagérées.

A la 11^{me}.—Les moyens de prévenir cette émigration est de donner des terres de la couronne aux plus bas prix et aux plus douces conditions possibles. Il faudrait ôter aux seigneurs (en les indemnisant,) certains

droits odieux dont un certain nombre abusent ; encourager les manufactures pour donner de l'emploi aux pauvres.

A la 12^{me}.—Diriger cette émigration vers le point le plus rapproché des localités. Par exemple, à peu de distance derrière les grandes paroisses de St. Esprit, de St. Jacques de l'Achigan, il y a des terres magnifiques où une population de plusieurs centaines de mille âmes pourrait vivre heureuse.

A la 13^{me}.—Une quantité incroyable de personnes m'expriment tous les jours, dans différentes paroisses où je travaille, le désir de s'établir sur des terres nouvelles.

A la 14^{me}.—Donner des terres aux conditions les plus faciles, et ouvrir partout de bons chemins à travers les forêts où l'on veut diriger le colon.

A la 15^{me}.—Les missionnaires de Kingsey, de Sherbrooke, ont dû répondre à ces questions, mais j'ajouterai que je désirerais deux routes nouvelles derrière Rawdon et St. Jacques l'Achigan, qui n'auraient pas moins de 4 à 5 lieues au-dessus des derniers établissemens.

A la 16^{me}.—Le chemin de Granby est excellent ; mais il devrait être continué.

Réponses de L. Letellier, écuyer, notaire, de la cité de Québec, aux questions précédentes qui lui ont été transmises.

Aux 1^{re}, 2^{de}, 3^{me}, 4^{me}, 5^{me} et 6^{me}.—Je n'ai aucune donnée précise sur cette émigration qui augmente annuellement ; elle entraîne généralement dans les états du Maine, Vermont, New-York, Ohio, Illinois, Michigan

et Wisconsin, un grand nombre de Canadiens, tous d'origine française, et appartenant à nos classes agricole et ouvrière.

Résidant depuis peu à Québec, j'ignore l'émigration qui se fait de cette ville ; les seules détails que je puisse fournir me viennent d'une longue résidence dans le comté de Kamouraska, et de nombreuses relations que j'ai eues avec les comtés voisins.

Depuis cinq années l'émigration de ces dernières localités a pris des proportions étendues et qui ne peuvent être appréciées qu'au moyen d'enquêtes à faire sur les lieux ; actuellement des familles entières se préparent à partir pour les états du milieu des Etats-Unis, Ohio, Indiana, Illinois ; durant l'année qui vient de s'écouler, cette émigration s'est accrue considérablement.

Aux 7^{me} et 8^{me}.—Je suis allé plusieurs fois aux Etats-Unis où j'ai vu des Canadiens-Français à tous les degrés de l'échelle sociale, depuis le plus infime jusqu'au plus respectable, et depuis le plus pauvre jusqu'au plus lucratif emploi.

En général les Canadiens qui étaient serviteurs en Canada ne changent point d'état en arrivant aux Etats-Unis où leurs services sont très recherchés et largement rétribués.

Les ouvriers y trouvent facilement de l'emploi dans les ateliers, les manufactures ou les travaux publics, et toujours à des prix élevés.

Quant à leur état moral, il se conserve intact aux Etats-Unis, et ceux de nos Canadiens qui y sont immoraux ou débauchés, partent tels du Canada pour les Etats-Unis. C'est après avoir été à l'école des chantiers qui débouchent à Bytown (au milieu de gens débauchés qui travaillent six mois dans les chantiers du

Haut-Canada et qui passent l'autre moitié de l'année dans des excès d'ivrognerie et autres,) qu'ils vont chez nos voisins ; ou leur petit nombre, vu au microscope des préjugés, fait prononcer contre nos émigrés canadiens en général un jugement défavorable que les Américains ne partagent pas.

A la 9^{me}.—Les causes de l'émigration sont, à peu de chose près, les mêmes dans toutes les localités,—chez la classe agricole elles proviennent de la longue durée et de la rigueur des hivers, des mauvaises récoltes et de l'impossibilité d'un transit facile des produits, soit des campagnes à la ville, ou des campagnes aux villages ; et chez la classe ouvrière on doit leur donner pour cause le manque d'ouvrage.

A la 10^{me}.—Il n'est personne autre que je sache qui ait représenté à nos habitans qu'un sort plus favorable les attend à l'étranger, que ceux qui y résident actuellement.

A la 11^{me}.—Je crois que les moyens de prévenir ce mal, serait, 1o. de donner à la classe agricole les connaissances d'agriculture, en ouvrant des écoles modèles (*) dans chaque comté où elle pourrait se convaincre que notre sol est riche et fécond, mais que nous le négligeons et l'affaiblissons par une mauvaise culture ; 2o. d'ouvrir des voies de communications faciles des townships aux campagnes, et des campagnes aux cités, où les produits seraient transportés à bon marché ; 3o. de faciliter l'émigration de nos compatriotes vers les townships, de chaque côté du fleuve, et plus particulièrement vers les terres incultes au sud du St. Laurent, dont le défrichement nous assurera une température supérieure en détruisant les barrières qui retiennent les vents chauds qui viennent du sud se perdre dans les forêts.

(*) Fermes modèles.

Un des points importans est de faciliter le moyen de communiquer par de bons chemins à ces terres incultes de la couronne. Quand à la classe ouvrière, la cause de son émigration tient en grande partie à ce que dans le district de Québec, il n'y a pas eu de travaux publics depuis très longtemps ; sans ouvrage, elle a dû se diriger vers le Haut-Canada, et là, employée à défaut de travailleurs d'origine différente aussi capables, elle s'est dirigé vers les Etats-Unis pour y trouver du pain, du travail, et peut-être de la liberté.

L'ouverture du chemin à lisses entre Québec et Halifax, l'érection de quais et débarcadères sur les rives de notre beau fleuve, une ligne régulière de bateaux à vapeur voyageant entre tous les ports intermédiaires de Montréal, Québec, et le bas du fleuve, et une école de navigation, seraient des moyens d'arrêter ce mal qui s'accroît de jour en jour, et qui repousse loin du sol natal des enfans qui ne demandent qu'à le posséder et que l'on pourrait retenir si facilement en rendant quelque justice à cette partie du Canada.

A la 12^{me}.—Je suis d'avis que l'émigration de notre surabondante population vers les townships devrait être encouragée comme suit, et dirigée, savoir : la population du côté sud du fleuve vers les terres incultes du sud, connues sous le nom de " Vallée de la rivière St. Jean," et la population de la rive nord vers le Nord sur les rives du lac St. Jean, et ses environs.

A la 13^{me}.—Des centaines de personnes désirent, dans chaque paroisse, s'établir au dehors et se dirigeront vers ces terres si elles sont encouragées par le gouvernement.

A la 14^{me}.—Pour favoriser l'établissement de ces terres incultes et détourner l'émigration à l'étranger, le gouvernement devrait de suite faire travailler à l'ouverture des routes qui conduiraient du fleuve à l'intérieur et vers les endroits mentionnés ci-dessus pour

chaque côté du fleuve ; et commencer sans délai des travaux publics sur les deux rives ; ce qui amènerait un peu d'espoir dans toutes les classes.

A la 15^{me}.—Je ne connais point quel serait le coût de ces routes, mais je suis bien persuadé qu'un grand nombre de ceux qui désirent s'établir dans ces townships travailleraient à ces chemins à condition que leur salaire fut déduit en tout ou en partie sur le prix des terres qu'ils voudraient occuper.

A la 16^{me}.—La loi actuelle de voirie est insuffisante pour nos campagnes et à plus forte raison pour ces nouveaux établissemens où un office analogue à celui du ci-devant grand-voyer rempli par un homme intègre et de connaissances, serait préférable.

A cela j'ajouterai qu'il est de l'intérêt général que les divisions de ces terrains soient régulièrement faites, afin qu'un cadastre puisse toujours indiquer chaque lot par un numéro correspondant ; ce qui aura toujours l'avantage de sauver les difficultés qui naissent dans la répartition des travaux ou des taxes dans les affaires de voirie ; et en outre ce qui sera pour toujours un avantage, par rapport à l'enregistrement des hypothèques.

Réponses d'O. Martineau, écuyer, notaire, de la paroisse de Ste. Anne-la-Pocatière, aux questions précédentes qui lui ont été transmises.

Comme le sujet sur lequel je suis appelé à donner mon humble opinion est du plus haut intérêt national, je me bornerai à faire remarquer que jusqu'à présent j'ai donné peu d'attention à cette question, c'est pourquoi je citerai principalement les raisons alléguées par la plus grande partie des cultivateurs de ces localités qui émigrent vers l'étranger.

J'ai donc l'honneur de répondre :

1°. Que la crise monétaire du jour et par suite le malheureux état du commerce de cette colonie, ont engagé les importateurs des villes à s'adresser aux marchands des campagnes, leurs débiteurs, qui, pour rencontrer leurs engagements, ont forcé aussi leurs débiteurs, appartenant presque tous à la classe agricole, à payer leurs dettes au plutôt, ce que voyant quelques uns de ces derniers, il ont vendu leurs terres, et ne pouvant plus s'établir dans ces localités d'une manière avantageuse, ils ont émigré au Nouveau-Brunswick et aux Etats-Unis où, sur la foi des Canadiens qui y sont déjà établis, un sort prospère et heureux les attend.

2°. Que ceux des Canadiens, encore de la classe agricole qui n'avaient pas à souffrir d'un tel état de choses et qui ont émigré aux Etats-Unis, ne l'ont fait que pour se créer une condition meilleure.

3°. Que le gouvernement, afin d'empêcher cette émigration et favoriser l'établissement des terres incultes, devrait faire droit aux demandes d'octroi d'argent pour faciliter les voies de communication sur les terres de la couronne en arrière de nos seigneuries ; car en vain le gouvernement accordera-t-il ces terres à des termes faciles s'il n'y a pas de tels octrois d'argent ; l'émigration ne pouvant se rendre sur ces terres, se dirigera toujours vers un autre endroit.

Je prendrai la liberté de faire remarquer ici que depuis près de huit années, les habitans de Ste. Anne-la-Pocatière ont fait application, à chaque session du parlement provincial, pour un faible octroi de £600 courant, pour continuer dans les profondeurs du township d'Isworth, dans des vues de colonisation, la route connue sous le nom de "Route du Gouvernement" et le gouvernement n'a rien fait sur le sujet.

4°. Que les townships d'Isworth et d'Ashford présentent, d'après une exploration récente des terres arables très avantageuses dans toute la profondeur jusqu'au territoire américain.

5°. Que les habitans de la plus grande partie des paroisses qui composent le grand et populeux comté de Kamouraska, ont exprimé, dans plusieurs assemblées publiques, le désir de coloniser ces deux townships, et la voie de communication la plus facile serait par cette route du gouvernement si elle était ainsi continuée.

6°. Que le gouvernement devrait en outre octroyer les terres de la couronne à un chelin l'acre aux termes de délai déjà fixés, à tout colon qui ferait partie d'une association de colonisation de nos townships.

Et sur ce principe, je suis humblement d'opinion, d'après les connaissances que j'ai des dispositions des habitans de ce comté et de certaines paroisses au comté de l'Islet, que le gouvernement réussira à arrêter cette émigration canadienne qui, dans les cinq dernières années, a été très considérable dans ces localités, et nous a enlevé des capitaux immenses.

Ste. Anne-la-Pocatière, 21 mai 1849.

Réponses de B. Maurault, écuyer, notaire, de la paroisse de Gentilly, aux questions précédentes qui lui ont été transmises.

La principale cause de l'émigration de la jeunesse canadienne de son pays natal pauvre vers un autre plus riche et qu'on lui fait plus riche encore qu'il ne l'est

réellement, est dû, il n'y a pas à en douter, à ce que le bien paternel ne pourrait être divisé et subdivisé sans appauvrir le père et faire craindre le même sort à ses enfans qui, pour l'éviter, vont chercher ailleurs fortune chez l'étranger. On disait, il y a quelques années, qu'il n'y avait que les chercheurs de bonnes aventures qui quittaient le toit paternel pour aller dans le Haut-Canada et aux Etats-Unis, et on avait raison, car la population était alors peu nombreuse ; le sol produisait beaucoup, et on faisait de plus la chasse et des pêches abondantes, de sorte que les enfans du sol n'avaient pas besoin d'émigrer. Mais aujourd'hui ce n'est plus la cause susdite qui fait l'émigration, je ne vois que la pauvreté qui nous force à aller chercher ailleurs un salaire suffisant pour pouvoir vivre et faire quelqu'argent pour s'établir.

Depuis cinq années, pas moins de cinq cents âmes ont quitté Gentilly pour aller, soit au Saguenay ou dans les townships, aux Etats-Unis et dans le Haut-Canada : sur ce nombre, plus d'un cinquième et demi est allé aux Etats-Unis et dans le Haut-Canada, tous fils de cultivateurs et cultivateurs eux-mêmes, et gens de métier. Les derniers, (les gens de métier,) pouvant former le quart de l'émigration aux Etats-Unis et au Haut-Canada, les trois autres quarts étant tous des cultivateurs à quelque exception près. St. Pierre les Becquets et Bécancour peuvent compter une aussi forte émigration vers les places que je viens de mentionner.

Comment vivent nos compatriotes aux Etats-Unis et au Haut-Canada, et dans quel état de moralité sont-ils ? Ceux qui reviennent, et j'ai conversé avec plusieurs, disent que l'argent est plus commun là qu'ici et que l'on vit mieux ; et si vous leur demandez s'ils ont apporté quelque chose et s'il vont y retourner, ils vous répondront que tout est si cher par là qu'ils aiment autant rester ici, d'autres mieux. Après plusieurs années d'absence ils reviennent donc comme ils sont partis, et quelques uns plus pauvres, et après avoir vieilli et épuisé

leurs forces au service de l'étranger, reviennent commencer à défricher des terres dans nos townships. S'ils n'ont pas perdu de leur moralité, ils ne sont certainement pas mieux. Or le moyen d'arrêter ce flot de l'émigration des Canadiens à l'étranger serait de leur procurer l'avantage de s'établir sur les terres incultes du Canada. Beaucoup de nos habitans témoignent le désir d'aller s'établir dans les nouveaux townships de Ham, Winslow, Walton, etc., que le gouvernement a bien voulu donner à la jeunesse canadienne, et même déjà plusieurs familles y sont rendues. Mais un des plus grands obstacles à la colonisation de ces townships est sans doute le manque de chemins pour y aller. La route qui conduit de Gentilly à Blandford, longue de six lieues, et qui est la seule voie de communication avec les townships de Somerset, Blandford, Stanfold, Artabaska et les nouveaux townships dont je viens de parler plus haut, demanderait une amélioration prompte, car avant deux ans il sera impossible d'y passer. Cette route est vraiment périlleuse, surtout l'automne et le printemps ; j'y ai passé moi-même assez souvent, j'y ai failli m'y casser le cou et y perdre mon cheval plus d'une fois. Encore dernièrement on a retiré dans cette route, d'un mauvais pas, le cheval du postillon à moitié mort. Dix-sept ou dix-huit cents louis seraient à peu près, je pense, une somme suffisante pour l'amélioration de cette route.

Gentilly, 20 mai 1849.

Réponses de J. Joutras, et autres, de la paroisse de Bécancour, aux questions précédentes qui lui ont été transmises.

Aux messieurs du comité nommé pour s'enquérir des causes de l'émigration, etc., etc.

Messieurs,

Avant de répondre de nouveau aux questions que vous nous posiez il y a quelques semaines, nous avons à vous soumettre quelques remarques au sujet de l'avis— sorti le 2 mars dernier du bureau des terres de la couronne.

Il a jeté beaucoup de découragement.

On y impose aux colons une condition moralement impossible à remplir. On leur enjoint de défricher en 4 ans le $\frac{1}{10}$ du terrain acquis. Ainsi dans Maddington où les lots sont de 100 acres chaque, où le terrain est celui dit de *Savane*, le pauvre colon, sans capitaux, devra défricher en 4 ans, 10 acres d'une terre où les arbres se touchent, d'une terre qui a besoin d'égoûts longs et coûteux, d'une terre impossible à cultiver avant que toutes les souches en aient été arrachées ; et ne sait-on pas qu'un terrain, après les arbres coupés et brûlés, ne peut pas être débarrassé de ses souches avant au moins 4 ans. On suppose donc que le pauvre colon abattra et brûlera tous ses 100 acres, dès la première année. Nous défions aucun cultivateur pratique de dire qu'une telle condition soit possible pour le commun des cultivateurs.

Un autre article qui a encore nui, c'est l'intérêt de l'argent que l'on exige.

S'il était possible de laisser de côté cet intérêt et ensuite de diminuer le nombre d'acres à défricher, nous espérierions beaucoup. S'il en est autrement, il est

fort à craindre que l'émigration vers les États-Unis ne reprenne ce printemps son triste cours.

Soyez sûrs, messieurs, qu'aucune question n'excite plus l'intérêt de nos campagnes que celle qui vous occupe.

Messieurs du comité, nous ne pouvons finir ces remarques sans vous dire le patriotisme et la générosité qui dirigent M. Arcand dans l'accomplissement de sa charge. Ce n'est que justice de vous déclarer qu'il contribue beaucoup au rapide établissement des townships de l'Est. Nous en avons de nombreuses preuves, ce dont nous aimons à rendre témoignage.

Réponses aux questions.

A la 1^{re}.—Oui.

A la 2^e.—Vermont, New-Hampshire, Massachussets, New-York, et quelques autres états de l'union américaine.

A la 3^{me}.—Tous à la classe des agriculteurs.

A la 4^{me}.—De 40 à 50 par année, terme moyen.

A la 5^{me}.—Tous Canadiens-Français.

A la 6^{me}.—Voir la quatrième réponse.

A la 7^{me}.—Dans un état d'infériorité désolant.

A la 8^{me}.—A peine le Canadien a-t-il touché le sol de l'union qu'il s'affranchit de toutes lois divines et humaines. Il apprend avec facilité les *tricks* américains ; l'ivrognerie et la débauche achèvent souvent de le pervertir. Le Yankee le recherche pour son intelligence, son activité, sa franchise naturelle. Il gagne de forts prix. Quelques uns rapportent de l'argent, beaucoup

reviennent avec rien. Peu apprennent des métiers. Un plus petit nombre encore occupent des positions tant soit peu honorables.

A la 9^{me}.—Les gages élevés des journaliers dans les Etats-Unis. Le manque de chemins dans les townships, le prix trop élevé des terres, l'insuffisance des lois de voirie, l'absence d'un missionnaire.

A la 10^{me}.—Nous ne savons pas.

A la 11^{me}.—Voir la 16^{me} réponse.

A la 12^{me}.—La population surabondante de Bécancour et des paroisses environnantes se dirigerait sur Maddington, Wendover et Warwick, si la route qui traverse le township de Bulstrode était améliorée.

A la 13^{me}.—En faisant disparaître les obstacles énumérées à la 9^{me} réponse.

A la 14^{me}.—Plus de 200 colons.

A la 15^{me}.—Perfectionner la route de Maddington jusqu'à sa jonction avec celle demandée par les habitants d'Aston et de Bulstrode ; cette route est déjà étanchée.

A la 16^{me}.—Comme principaux moyens efficaces de colonisation des townships et de remédier à l'émigration, nous suggérerions, 1o. d'accorder à chaque missionnaire dans les townships, au moins 200 acres de terre à l'usage du missionnaire ; 2o. d'abolir les privilèges de la couronne, du clergé et des grands propriétaires ; 3o. de donner aux petits propriétaires des moyens sûrs, prompts, peu coûteux, en un mot des moyens praticables de forcer les grands propriétaires à concourir immédiatement à la confection des routes et à tous les autres frais d'établissement ; 4o. que le prix des terres dans les townships susdits soit fixé à 2s. l'acre ; 5o. que

toutes les terres incultes soient taxées de deux sols l'acre au profit des travaux publics ; 6o. qu'il soit nommé un agent local résident soit à St. Grégoire ou à Bécancour, pour faciliter les transactions et les rendre familières à nos habitans ; car il est bien reconnu que quand il faut aller loin pour transiger une affaire quelconque, c'est un obstacle suffisant pour les décourager.

Réponses de M. Griffith, de la paroisse de Valcartier, aux questions précédentes qui lui ont été transmises avec la *circulaire de l'Archevêque de Québec*.

Je n'ai rien à dire jusqu'à la onzième question, et alors ma réponse à cette question est, que le gouvernement doit faire des octrois de terre.

A la 12^{me}.—Dans la paroisse de St. Gabriel de Valcartier, à une distance de six milles de l'église, sur le côté nord de la rivière Jacques-Cartier, se trouvent de bonnes terres adjoignant immédiatement les limites des 1^{re}, 2^e, 3^{me} et 4^{me} concessions de la dite paroisse, et bornées à l'ouest par les terres de M. Duchesnáy, seigneur de Ste. Catherine.

A la 13^{me}.—La majorité de la paroisse, particulièrement ceux qui ont de nombreuses familles et qui n'ont aucun autre moyen de les soutenir, ont exprimé ce désir.

A la 14^{me}.—Le gouvernement, dans mon opinion, pourrait grandement arrêter l'émigration qui se fait de cette localité, en permettant aux pauvres et industrieux sujets de s'établir sur les terres en arrière ; et je pense vraiment qu'en ce faisant, ce serait de la part du gouvernement un acte de philanthropie et de charité.

A la 15^{me}.—L'érection d'un pont sur la rivière Jacques-Cartier, à la hauteur de l'église de St. Gabriel ; l'ouverture de nouveaux chemins ; l'amélioration de

ceux qui ont été ouverts il y a quelques années, mais qui sont en mauvais état ; car les pauvres habitans sont incapables ou plutôt n'ont pas les moyens de les rendre praticables pour une voiture. *Coût probable.*— Je crois que £600 bien employés, avec quelque aide manuel de la part des habitans, serait d'un grand avantage à cette localité ; ceci les engagerait à être de bons et loyaux sujets.

Mes suggestions.—L'argent qui pourrait être dû ou en caisse, pour l'usage des écoles de Valcartier pourrait être employé comme une aide pour la construction d'un pont, si le gouvernement ou le bureau des écoles le voulait ; ceci serait, dans mon opinion, plus utile aux habitans et à leurs enfans que d'employer cet argent de toute autre manière, car depuis deux ou trois ans, à ma connaissance personnelle, il n'y a eu que trouble et discorde sur la manière dont cet argent devrait ou devait être divisé entre eux.

PRINCIPAUX ERRATA qui se sont glissés dans ce pamphlet.

Page	16me, ligne	15me,—	au lieu de	praticqé,	lisez	<i>pratique.</i>
"	32me,	" 40me,—	"	du,	"	<i>le.</i>
"	52me,	" 38me,—	"	dernier,	seul producteur,	lisez <i>der-</i> <i>[nier seul producteur.]</i>
Page	54me, ligne	9me,—	au lieu de	3me,	lisez	<i>zone.</i>
"	61me,	" 17me,—	"	Candaiens,	lisez	<i>Canadiens.</i>
"	"	" 34me,—	"	dernier,	"	<i>denier.</i>
"	71me,	" 35me,—	"	banques,	"	<i>bacs.</i>

